

Rapport annuel d'activité de gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des inondations



Hôtel de Lassus – 6 Rue du Barry –
31210 MONTREJEAU
Tel : 05 62 00 79 38

Mail : contact@sm-garonne-amont.fr
Site internet : <https://sm-garonne-amont.fr>

Table des matières

| | | |
|------|---|----|
| 1. | Le Syndicat Mixte Garonne Amont | 4 |
| 1.1. | Présentation | 4 |
| 1.2. | Le territoire | 4 |
| 1.3. | Moyens techniques et humains | 5 |
| 1.1. | Moyens Matériel | 10 |
| 1.2. | Contexte d'intervention | 10 |
| | Des disparités d'interventions liées à la jeunesse du syndicat..... | 10 |
| | Spécificités du territoire..... | 10 |
| | Le contexte réglementaire..... | 11 |
| 2. | Bilan d'exécution des missions pour l'année 2021..... | 11 |
| 2.1. | Suivi de l'état annuel des cours d'eau et du lit majeur | 11 |
| | Suivi des cours d'eau et du lit majeur dans le cadre du PPG Ger-Job. | 11 |
| | Suivi des cours d'eau et du lit majeur, hors cadre du PPG. | 12 |
| | Suivi des compartiments lit mineur et lit majeur sur le périmètre du SMGA. | 12 |
| 2.2. | Suivi de la réalisation des travaux | 16 |
| | Travaux réalisés dans le cadre du PPG Ger-Job | 16 |
| | Travaux réalisés hors PPG | 26 |
| 2.3. | Suivi de l'étude globale..... | 30 |
| 2.4. | La démarche du Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP-PAPI) | 33 |
| | Principales échéances passées | 33 |
| | Moyens utilisés pour les besoins de l'opération (moyens humains, matériels, immatériels...) | 33 |
| | La démarche PAPI Garonne Amont | 34 |
| | Gouvernance | 34 |
| | Etat d'avancement du projet en 2021 (figure 20) | 36 |
| | Connaissance | 37 |
| | Prise en compte du domaine torrentiel | 37 |
| | Volet prévision des crues et hydrologie | 39 |
| | Urbanisme et gestion de crise | 40 |
| | Ouvrages de protection contre les inondations..... | 40 |

| | | |
|-------|---|----|
| 2.5. | Appel à projet « Restauration les zones humides » | 41 |
| 2.6. | Etude des inondations sur les communes de Valentine et Labarthe-Rivière | 43 |
| 2.7. | Structuration de la gouvernance | 44 |
| 2.8. | Construction de partenariat et suivi de projets des partenaires | 46 |
| 2.9. | Communication et formations | 47 |
| | Communication | 47 |
| | Formation | 49 |
| 2.10. | Bilan des autres missions lié à la vie et au fonctionnement du Syndicat | 49 |
| 3. | Bilans financiers de l'année 2021 – Extrait de la note de synthèse budgétaire de 2022 (annexe 23)..... | 51 |
| 4. | Tables des illustrations..... | 53 |
| 5. | Tables des annexes : | 54 |

1. Le Syndicat Mixte Garonne Amont

1.1. Présentation

Syndicat Mixte Garonne Amont
Hôtel de Lassus – 6 Rue du Barry – 31210 MONTREJEAU
Président : M. Alain FRECHOU
Tel : 05 62 00 79 38
Mail : contact@sm-garonne-amont.fr
Site internet : <https://sm-garonne-amont.fr>

1.2. Le territoire

Pour rappel le Syndicat Mixte Garonne Amont (SMGA) a été créé par arrêté le 1^{er} septembre 2019 afin d'exercer la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) », compétence transférée par les 4 Communautés de Communes membres : Pyrénées Haut Garonnaises, Cœur et Coteaux du Comminges, Cagire Garonne Salat et Neste Barousse (figure 1).

Les délégués élus sont au nombre de 12 titulaires et 12 suppléants.

Le SMGA est composé de 173 communes, réparties sur les 4 Communautés de Communes adhérentes et 2 départements. La superficie couverte par son territoire est près de 1 400 km² pour un périmètre qui s'étend de la Garonne amont du Plan d'Arem à Saint-Martory et englobe aussi les principaux affluents suivants : la Pique, l'Ourse, le Ger et la Noue.

Le linéaire de masse d'eau du SMGA est de 448 km (liste en annexe 1).

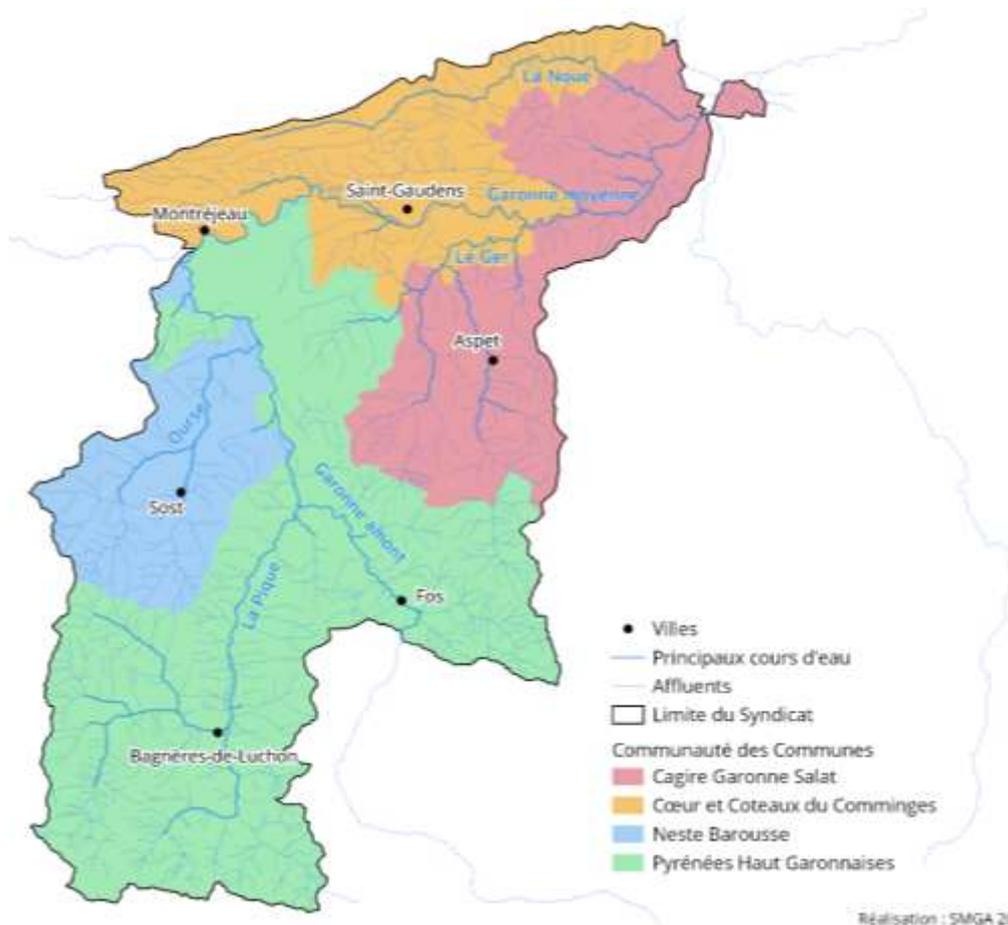


Figure 1: Cartographie du périmètre du SMGA et des EPCI membres

1.3. Moyens techniques et humains

Le choix du Syndicat est volontairement de ne pas segmenter les missions par membre de l'équipe, ni de définir des référents par sous-territoires. L'objectif est que l'ensemble du personnel ait un regard transversal ce qui permet de travailler en équipe sur les différents dossiers pour avoir une vision la plus complète possible. Cela permet également en cas d'absence d'assurer la continuité de l'ensemble des dossiers. Effectivement, sur une petite structure, si les missions reposent sur une seule personne, il y a un fort risque en cas de longue absence de bloquer des dossiers.

L'équipe du Syndicat Mixte Garonne Amont est composée de (organigramme figure 2) :

- Régis MARTINET : Chargé de mission GEMAPI – Directeur, Ingénieur dont le poste, au vu de la taille de l'équipe pour ce type de structure comporte un fort volet de missions techniques (notamment sur la partie PI, sur la définition des partenariats, sur la définition de la gouvernance, sur le suivi de l'étude globale, etc.).
- Nathalie ADER : Responsable administrative qui s'occupe de l'ensemble du volet Ressources Humaines, comptabilité de la structure, mais aussi d'un volet communication et service support du volet technique (recensement parcellaire, courriers, contact avec les partenaires, etc.).
- Ségolène DUCHENE : Chargée de mission rivière qui était jusqu'ici mise à disposition par la CCPHG et a ensuite été transférée au 1^{er} janvier 2021 au SMGA. Elle est en charge notamment du suivi du PPG en cours, programmation et suivi de travaux (PPG et hors PPG), suivi de l'étude globale.

- Alexis MORSCHEIDT : Alternant en Licence PRO MAEP (Chargé de projets milieux aquatiques et eaux pluviales) qui a rejoint l'équipe en septembre 2021 pour un an. Un projet spécifique sur les problématiques du Rieutord et du Ruisseau des bains lui a été confié.
- La Brigade verte : composée de 4,8 ETP qui sont des contrats d'insertion. Cette dernière a en charge les travaux du Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau. Elle assure la mise en œuvre du PPG en cours sur une partie du territoire (bassin versant du Ger et du Job), ainsi que ponctuellement des travaux d'enlèvement d'embâcles représentant un potentiel danger sur l'ensemble des cours d'eau du SMGA.
- Frédéric FAURE : Encadrant brigade verte / Technicien de Rivière, mis à disposition par conventionnement avec les Jardins du Comminges. Son temps de travail est réparti entre les deux missions. Une journée par semaine (25 % de son temps de travail) est dédié au travail de Technicien de Rivière (suivi des cours d'eau, travail de conseils auprès des riverains, programmation des travaux, suivi du PPG Ger-Job, etc.). Le reste de son temps est dédié à l'encadrement et la gestion de la brigade verte (gestion du matériel, organisation de chantier, entretien et révision des équipements motorisés, etc.).

Le Syndicat Mixte Garonne Amont prévoit de renforcer l'équipe technique par le recrutement d'un(e)Technicien(ne) de rivière, qui devrait prendre ses fonctions en début d'année 2022.

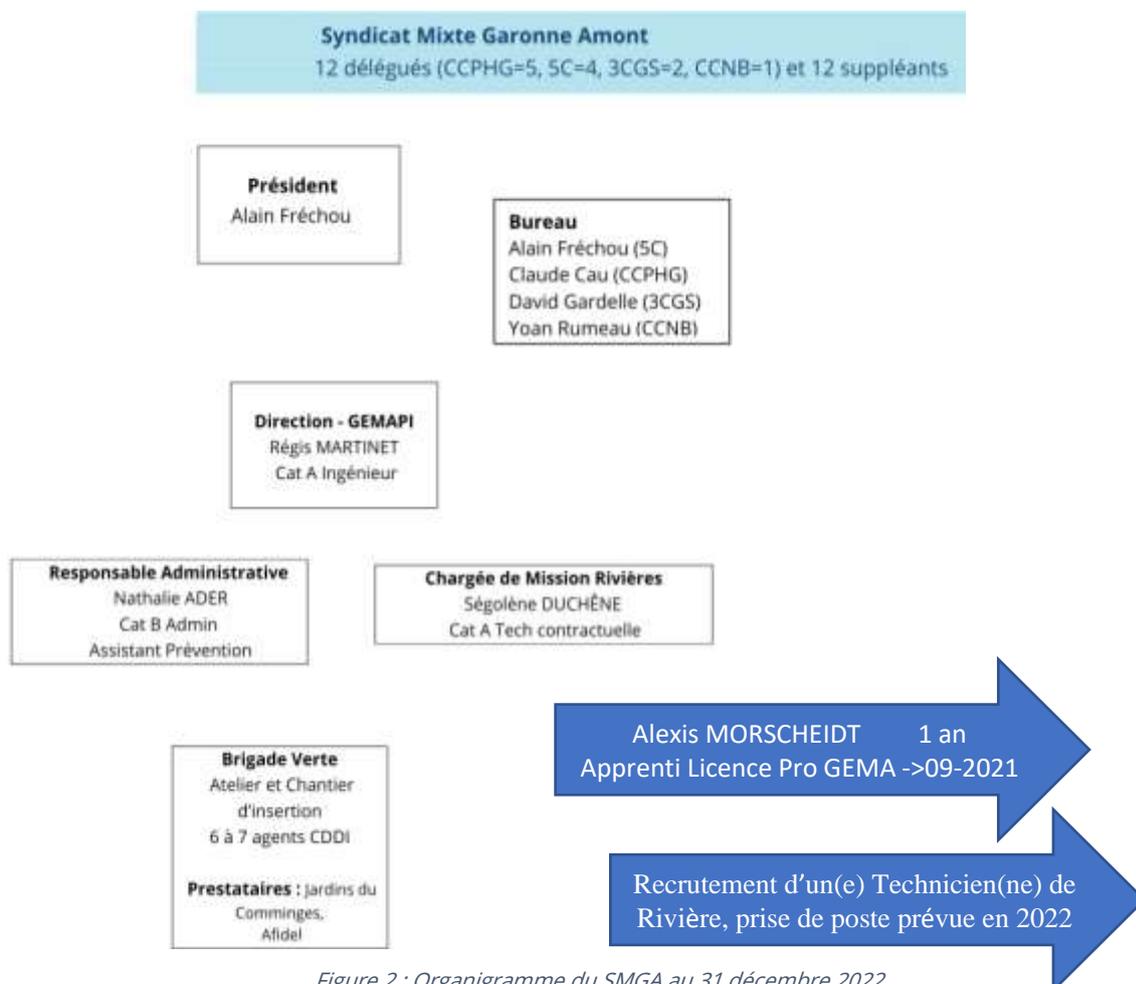


Figure 2 : Organigramme du SMGA au 31 décembre 2022

Le tableau ci-dessous (figure 3) reprend le nombre de jours prévisionnels et réels par missions et par poste.

| Missions | | Chargée de mission rivière | | Technicien de rivière - Encadrant | | Chargé de mission GEMAPI - Directeur | | Responsable administrative | |
|--|--|----------------------------|-----------|-----------------------------------|-----------|--------------------------------------|-----------|----------------------------|-----------|
| | | Prévi. | Réel | Prévi. | Réel | Prévi. | Réel | Prévi. | Réel |
| Volet financé par L'agence de l'Eau : Mission de suivi et de gestion des milieux aquatiques | | | | | | | | | |
| Suivi état des cours d'eau | <i>Actualisation annuelle du programme de travaux, visite de terrain, proposition d'intervention, etc.</i> | 15 | 15 | 20 | 25 | 1 | 1 | | |
| | <i>Surveillance continue de points singuliers : ouvrages, sites d'accumulation des déchets flottants, berges instables, plantations récentes, etc.</i> | 8 | 6 | 15 | 10 | 4 | 5 | | |
| | <i>Suivi de l'état du réseau hydrographique / hydraulique, suivis écologiques, etc.</i> | | | | | | | | |
| | <i>Etablissement de diagnostic précis et proposition d'interventions urgentes suite à un événement particulier : crue, tempêtes, etc.</i> | 7 | 5 | 3 | 3 | 10 | 8 | | |
| | Nb total de jours | 30 | 26 | 38 | 38 | 15 | 14 | | |
| Suivi des travaux de la collectivité | <i>Elaboration de documents techniques nécessaires, démarches administratives, financières et réglementaires, etc.</i> | 17 | 15 | | 1 | 1 | 2 | 18 | 19 |
| | <i>Appui technique à la réalisation des travaux effectués, soit par une entreprise, soit en régie : suivi régulier du chantier, relation avec l'entreprise, etc.</i> | 8 | 8 | 4 | 4 | 1 | 1 | 6 | 6 |
| | Nb total de jours | 25 | 23 | 4 | 5 | 2 | 3 | 24 | 25 |
| Les contacts avec les partenaires, la sensibilisation et l'information | <i>Formation de sensibilisation à la protection et à la gestion des rivières</i> | | | | | 1 | 1 | | |
| | <i>Participation à des formations en rapport direct avec les missions prises en compte par l'Agence.</i> | 1 | 1 | | 1 | 1 | | | |
| | <i>Contacts avec les partenaires (élus, propriétaires riverains, administration, usagers, personnel de l'Agence, etc.).</i> | 7 | 11 | 2 | 3 | 9 | 9 | 14 | 13 |
| | <i>Elaboration et diffusion du rapport d'activité</i> | 4 | 4 | | | 1 | 1 | 3 | 4 |
| | <i>Communication</i> | | 1 | | | | | 18 | 18 |
| | Nb total de jours | 12 | 17 | 2 | 4 | 12 | 11 | 35 | 35 |

| | | | | | | | | | |
|--|---|------------|------------|-----------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <i>La gestion des zones humides alluviales, des champs naturels d'expansion des crues, des espaces de mobilité, du bassin versant.</i> | <i>Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaires /locataires concernés.</i> | 1 | 3 | | | 1 | 2 | 20 | 20 |
| | <i>Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues ...</i> | 1 | 4 | 1 | 1 | 2 | 3 | | |
| | <i>Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires.</i> | 1 | 5 | 3 | 3 | 1 | 1 | 7 | 7 |
| | <i>Actions particulières : gestion de la végétation, appui techniques / conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales, etc.</i> | 2 | 7 | 1 | 1 | | 3 | | |
| | Nb total de jours | 5 | 19 | 5 | 5 | 4 | 9 | 27 | 27 |
| <i>La mise en œuvre d'opérations de continuité écologique</i> | <i>Opérations coordonnées ou collectives</i> | 3 | 3 | 1 | | 2 | 1 | | |
| | <i>Opérations individuelles</i> | 1 | 1 | | | | | | |
| | Nb total de jours | 4 | 4 | 1 | | 2 | 1 | | |
| <i>Autres missions</i> | <i>Structuration de la gouvernance à l'échelle des bassins versants</i> | 5 | 2 | | | 15 | 10 | 13 | 13 |
| | <i>Suivi de l'étude globale</i> | 49 | 48 | 5 | 4 | 42 | 43 | 12 | 12 |
| | <i>Construction de partenariat (acteurs, agriculteurs, associations, fédérations de pêches, etc.).</i> | 15 | 10 | 2 | 1 | 6 | 10 | 8 | 8 |
| | <i>Suivi participation à des démarches territoriales (SAGE, PLUI, DOCOB, SCOT, etc.)</i> | 6 | 2 | | | 12 | 9 | 11 | 10 |
| | Nb total de jours | 75 | 62 | 7 | 5 | 75 | 72 | 44 | 43 |
| Nb total de jours : Suivi des cours d'eau | | 151 | 151 | 57 | 57 | 110 | 110 | 130 | 130 |
| Volet financé par l'Etat, l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional : animation du PAPI | | | | | | | | | |
| <i>Amélioration de la conscience et de connaissance du risque</i> | 39 | 40 | | | 40 | 41 | 15 | 14 | |
| <i>Surveillance / prévision / alerte, gestion de crise</i> | 5 | 5 | | | 35 | 35 | 3 | 3 | |
| <i>Prise en compte du risque dans l'urbanisme</i> | 5 | 5 | | | 15 | 15 | 6 | 7 | |
| <i>Réduction de la vulnérabilité</i> | 5 | 6 | | | 10 | 10 | | | |
| <i>Ralentissement des écoulements et ouvrages</i> | 25 | 24 | | | 30 | 29 | | | |
| Nb total de jours : animation PAPI | 79 | 79 | | | 130 | 130 | 24 | 24 | |
| Nombre total de jours subventionnés | | 230 | 230 | 57 | 57 | 230 | 230 | 154 | 154 |

Figure 3 : Tableau récapitulatif du nombre de jour par poste et par mission

1.1. Moyens Matériels

Depuis sa création, le SMGA est basé dans des locaux de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges qui met à disposition des bureaux gracieusement. Les moyens matériels sont principalement les outils classiques de bureautique et informatique nécessaires. LE SMGA a mis en place un SIG sur QGIS. L'équipe dispose de deux véhicules depuis la fin de l'année.

La Brigade verte, quant à elle, est basée dans des locaux techniques appartenant à la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat, mis à disposition gracieusement. La convention avec les Jardins du Comminges prévoit la mise à disposition d'un véhicule, des équipements de protections individuels (cuissarde, botte casque anti-bruit de chantier, chaussures de sécurités, etc.) et la gestion, entretien et mise à niveau de l'outillage du SMGA (tronçonneuses, débroussailleuse, sécateur, etc.).

1.2. Contexte d'intervention

Des disparités d'interventions liées à la jeunesse du syndicat

Le SMGA ne dispose pas encore d'outil de gestion à l'échelle du territoire du fait de sa jeunesse. C'est pourquoi, son intervention reste inégale sur son périmètre.

Seul le bassin versant du Ger bénéficie d'un plan de gestion des cours d'eau (PPG), qui est réalisé en très grande partie par la Brigade verte du Syndicat, en régie. A noter que le SMGA a dû faire un important travail pour l'obtention de 2 nouvelles Déclaration d'Intérêt Général lui donnant le droit d'intervenir sur le Ger et son affluent le Job.

Pour autant, le SMGA a cherché au cours de cette année 2021 à mener des opérations d'enlèvement d'embâcles à risque sur l'ensemble du territoire, dans l'attente d'une action harmonisée par la mise en place d'un PPG et d'un PAPI à l'échelle du SMGA.

Cette année est également marquée par une première année d'étude avec le lancement de l'étude globale « Etude d'état des lieux et de diagnostic pour la mise en place d'un programme de gestion global du bassin versant Garonne amont ». Cette étude structurante servira de socle pour la mise en place des deux outils principaux sur lesquels le Syndicat appuiera l'exercice de sa compétence : le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau et le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PPG et PAPI).

En parallèle du lancement de cet étude le SMGA s'est ainsi engagé dans l'élaboration du Programmes d'études Préalables au Programme d'Action de Prévention des Inondations (PEP-PAPI) qui se déclinera dans les deux ans qui suivent sa validation.

Spécificités du territoire

Le contexte d'intervention du SMGA est également lié aux spécificités du territoire :

- Le SMGA se trouve à cheval sur deux départements, la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées. Cette spécificité induit au quotidien des différences de fonctionnement en fonction de la DDT référente. Par exemple, les recommandations à faire pour les dossiers de Loi sur l'Eau ne sont pas exactement les mêmes, les démarches pour les classements des cours d'eau ne sont pas les mêmes, les notions de travaux d'urgence ne sont pas les mêmes, etc. Cette spécificité induit également des disparités de financement.

- Un territoire avec deux bassins versants affluents de la Garonne amont très contributifs gérés par d'autres structures (la Garonne amont du Val d'Aran gérée par la confédération de l'Ebre, et la Neste par le Pays des Nestes). Le SMGA et le Pays des Nestes suivent respectivement les études structurantes de l'un et de l'autre. En revanche, la coopération avec l'Espagne est plus complexe, l'organisation en Espagne étant sensiblement différente avec une structure porteuse à une échelle plus large géographiquement, techniquement et politiquement. Le SMEAG constitue une échelle plus adaptée pour définir une coopération avec l'Espagne. Cette démarche conjointe SMEAG-SMGA a été lancée en 2021.
- Le territoire du SMGA est très varié, avec des zones de montagne, de piémont et de plaine, ce qui confère aux sous bassins versants des enjeux différents et très variés. En conséquence, le SMGA, dans le cadre de l'étude globale, a décidé de décliner le travail par sous-bassin versant afin d'essayer d'adapter les éléments aux contextes locaux. Par ailleurs, le volet torrentiel est mal borné dans la compétence GEMAPI, alors qu'il représente localement un fort enjeu, évalué en termes de risque à 1/3 des coûts de dégâts pour les risques de montagne. C'est pourquoi le SMGA mène un travail avec la CCPHG pour définir l'articulation entre le PAPI et le STEPRIM (plus de détails dans la partie 2.4.). A noter que cette spécificité est également primordiale à prendre en compte dans le volet gestion sédimentaire.
- Une des autres spécificités du périmètre du SMGA est d'avoir sur son périmètre la Garonne qui relève du Domaine Public Fluvial. Cela représente 86 km sur les 300 km de cours d'eau parcourus dans l'état des lieux réalisé dans le cadre de l'étude globale.

Le contexte réglementaire

L'année 2021 est également marquée par la date butoir du 31 décembre 2021 pour déposer une demande de délai supplémentaire de 18 mois pour présenter un dossier de demande d'autorisation dit « simplifié » pour les systèmes d'endiguements de classe C. Le SMGA a adressé un courrier pour deux ouvrages : le canal de décharge d'Izaourt et pour la digue de l'Hôtel de Loures-Barousse.

La Loi climat vient également apporter des modifications substantielles (qu'il reste à clarifier juridiquement et d'un point de vue opérationnel) concernant la continuité écologique.

2. Bilan d'exécution des missions pour l'année 2021

2.1. Suivi de l'état annuel des cours d'eau et du lit majeur

Comme évoqué auparavant le SMGA ne dispose pas de plan de gestion sur l'ensemble de son périmètre. De plus, le classement des cours d'eau n'a pas été mené par l'Etat sur une grande partie du territoire. Par conséquent, le suivi est adapté à ce contexte particulier.

Suivi des cours d'eau et du lit majeur dans le cadre du PPG Ger-Job.

Le suivi régulier des cours d'eau et du lit majeur (zones humides, zones de mobilité, champs d'expansion des crues, etc.) de ce périmètre est réalisé de façon continue par le technicien de rivière encadrant.

Ce travail sert de base pour l'établissement du programme de travaux et la définition des modalités d'interventions. Le programme de l'année 2021 a été établi dans la continuité des travaux des

années passées en concertation entre le technicien de rivière encadrant et la chargée de mission rivière. Toutefois, des évolutions sont à noter, notamment concernant la gestion des embâcles qui privilégie désormais une intervention plus raisonnée (enlèvement des embâcles à risque, enlèvement partiel, etc.).

Certains points particuliers font l'objet d'une surveillance accrue, notamment des encoches d'érosions de berges, des atterrissements (l'espace de mobilité), des plantations récentes, des secteurs propices à la formation d'embâcles, des points propices aux dépôts sauvages, les ouvrages faisant pièges à embâcles, les zones humides, etc.

Suivi des cours d'eau et du lit majeur, hors cadre du PPG.

Le suivi des autres cours d'eau du périmètre du SMGA n'est pas encadré par un PPG avec une programmation de travaux, c'est pourquoi le suivi est plus ponctuel.

Ce dernier s'appuie en grande partie sur des problématiques relayées par les maires, les riverains et les différents partenaires. Chaque problématique relayée fait l'objet d'une visite de terrain. Les suites à donner sont définies en Bureau.

L'ensemble de ces visites sont compilées dans des bases de données qui sont prises en compte dans le cadre de l'étude globale. Cela servira de socle de connaissances pour la définition des futurs outils en cours d'élaboration (PPG et PAPI). A noter que certaines visites font l'objet de comptes-rendus.

Afin d'établir un programme de travaux d'enlèvement des embâcles, le SMGA a fait parvenir à l'ensemble des mairies un courrier qui définissait les critères des embâcles apparaissant comme prioritaires à traiter (pour des questions de sécurité des personnes et des biens). Chaque secteur remonté par les mairies a fait l'objet d'une visite spécifique, afin de définir une campagne de travaux d'enlèvement d'embâcles (définition des accès, inventaire des parcelles pour l'établissement des DIG et des conventions de passages associées, consultation d'entreprises, etc.).

Suivi des compartiments lit mineur et lit majeur sur le périmètre du SMGA.

Durant l'année 2021 l'ensemble des masses d'eau du bassin versant ont fait l'objet d'un suivi particulier étant donné qu'un état des lieux complet avec une prospection de terrain continue des cours d'eau a été réalisée dans le cadre de l'étude globale en cours (détail dans la partie 2.3.).

Le SMGA s'appuie également sur des suivis réalisés par des structures partenaires, par exemple sur la Fédération de Pêche (concernant le suivi halieutique), le suivi des étiages réalisés par le SMEAG, le suivi qualité, le suivi thermique, le suivi des zones humides réalisés par les CATEZH, etc.

Le suivi se fait également au travers de rendez-vous à la demande des propriétaires riverains, des maires, des partenaires, etc. Ces visites de terrain sont essentielles pour faire de la sensibilisation et du conseil technique : recommandations pour mener des travaux en rivière en limitant au maximum l'impact sur le milieu ; mise en relation de mairies avec les Catezh ; explication de la réglementation en matière d'entretien des cours d'eau ; aide à l'élaboration des dossiers de déclaration de loi sur l'eau et des dossiers Natura 2000 préalables à ces travaux en rivière, etc.

Le tableau figure 4 synthétise les principales visites effectuées en 2021 :

| Commune | Objet du RDV | Documents produits par le SMGA |
|---|--|---|
| Bassin versant de la Garonne Amont | | |
| Sainte-Marie (mairie) | Conseil technique et aide pour le montage des dossiers administratifs relatifs aux travaux de reprofilage d'un canal et busage d'une partie du canal. | Dossier de caractérisation d'un écoulement. Dossier de Loi sur l'eau |
| Loures-Barousse (riverain) | Conseil concernant l'évacuation du pluvial de la maison située à côté de la Digue de Loures-Barousse. Auparavant, le pluvial de la maison se rejetait au travers de la digue, ce dernier a été bouché lors des travaux de reconstruction de la digue. Conseil auprès de riverains pour réorganiser le pluvial et l'évacuer directement dans le pluvial communal. | Rapport (annexe 2) |
| Loures-Barousse (mairie) | Visite de terrain concernant les différentes problématiques de la commune : - digue de la Garonne - canal de décharge de l'Ourse - canal du moulin | Compte-rendu de la visite de terrain (annexe 3). Récupération de données d'archives (digue, crues de 2013 et de 2018). |
| Esténos (riveraine) | Viste de terrain concernant des embâcles situés dans le DPF. Relais de l'information auprès du DPF. | |
| Luscan (DIRSO) | Rendez-vous concernant les travaux de confortement de la berge de la Garonne au droit de la RN 125. Participation à la commission de Biotope. | |
| Galié (mairie, commission communale « PIGMA ») | Rendez-vous concernant les différentes problématiques sur la commune de Galié : inondations par différents types de phénomènes (résurgences, nappes, par débordement des cours d'eau, pluvial), les problématiques d'entretien du ruisseau et les problématiques liées au pluvial de la RN125. Sensibilisation sur la compétence GEMAPI. | Compte-rendu de réunion (annexe 4), création d'une base de données avec les archives récupérées. |
| Fos (mairie, CCPHG) | Présentation des problématiques liées à l'assainissement de la commune et du canal de Sarrancolin. | |
| Bassin versant Garonne Moyenne | | |
| Ardiège (mairie) | Rendez-vous concernant les différentes problématiques que rencontre la commune (entretien du Longuariège, entretien des ouvrages, inondation par ruissellement et ravinement) | Compte-rendu de la visite (annexe 5) et guide entretien des cours d'eau (annexe 6) |
| Huos (mairie) | Rendez-vous concernant une érosion de berge menaçant un chemin communal. Conseils techniques pour la replantation de la berge. | |
| Ausson (riverain) | Rendez-vous concernant des problématiques d'érosions de berges en amont de la commune et d'une vanne de protection contre les inondations dans la commune. Conseils techniques pour la replantation de la berge. | |
| Bordes-de-Rivière (mairie) | Rendez-vous concernant des problématiques de pollution (par des effluents liés à une stabulation) sur le canal qui passe à Bordes-de-Rivière. Relais de l'information auprès de l'OFB. | |

| | | |
|--|---|---|
| Labarthe-Rivière (mairie) | Conseils concernant les aides pour l'achat d'une zone humide et pour sa valorisation. | |
| Savarthès (mairie, riverain) | Problématique d'inondation de parcelles agricoles par le Rioux mort. Conseils, sensibilisation concernant les points suivants : entretien des ruisseaux (embâcles, ripisylve), problématiques d'érosions des sols, réflexion concernant l'ouvrage sous-capacitaire. | Compte-rendu de la visite (annexe 7) |
| Miramont-de-Comminges (mairie / régie de Miramont-de-Comminges, BE) | Présentation des différentes problématiques sur la commune (embâcles, inondation par la Garonne, inondation par le ruisseau d'Angèle et ouvrages associés) + RDV avec la régie de Miramont-de-Comminges et le bureau d'étude en charge de l'étude pour la mise en place d'une passe à poissons. | Récupération de données d'archives. |
| Ponlat-Taillebourg (mairie) | Présentation des différentes problématiques rencontrées sur la commune (déroulement des inondations par la Garonne sur Taillebourg, entretien de l'ancien canal d'irrigation de la commune, inondation de Ponlat par le Lavet) | |
| Pointis-Inard (mairie, riverain) | Aide au montage d'un dossier Fonds Barnier concernant l'exploitation située en confluence Ger/ Garonne, qui est très vulnérable (inondation et mobilité du cours d'eau). | Courrier de demande pour les fonds Barnier (annexe 8) / Éléments techniques pour montrer la vulnérabilité du site (annexe 9). |
| Saint-Martory (mairie, CCCGS) | Berge de l'ancien Quai de Saint-Martory détruit, conseils techniques sur le type de confortement. Sensibilisation concernant la compétence GEMAPI et le rôle de chacun. | Compte-rendu de la visite (annexe 10) |
| Valentine (mairie, entreprise) | Conseils et aides pour les montages des dossiers administratifs concernant la mise en place de clapets anti-retour sur le ruisseau du Rieutord, afin de diminuer le risque inondation d'un quartier. | Dossier de Loi sur l'Eau + Conseil Technique |
| Bassin versant de l'Ourse | | |
| Ferrère (riverain) | Conseils techniques et aide pour le montage des dossiers administratifs concernant des Travaux de confortement d'un ouvrage de soutènement et de protection de berge sur l'Ourse de Ferrère. | Compte-rendu du RDV (annexe 11) Dossier de Loi sur l'Eau Dossier Natura 2000 |
| Sarp (riverain) | Conseils techniques et aide pour le montage des dossiers administratifs concernant des travaux de curage de la prise d'eau d'une microcentrale hydroélectrique. | Conseils techniques. Dossier de Loi sur l'Eau Dossier Natura 2000 |
| Troubat (riveraine) | Conseils techniques et aide pour le montage des dossiers administratifs concernant des travaux de curage ponctuel, suite à l'envasement d'un ruisseau lié au piétinement bovins. | Conseils techniques (autorisation de curage, si l'éleveuse prévoit bien de mettre en défens le cours d'eau). Dossier de Loi sur l'Eau Dossier Natura 2000 |
| Bramevaque (riveraine) | Conseils techniques pour l'entretien de sa parcelle le long de l'Ourse. | |
| Sost (mairie, riveraine) | Problématiques d'érosions de berges en amont du village (terres agricoles) et en aval (jardin). | |
| Bassin versant du Ger | | |
| Izaut-de-l'Hôtel (riverain) | Conseils techniques pour la réfection du mur d'un canal de dérivation d'un moulin | Enlèvement d'un embâcle sur le seuil (par la brigade |

| | | |
|--|--|--|
| | | verte dans le cadre du PPG). |
| Aspet (riverain) | Conseils techniques pour la reconstruction d'une protection de berge (orientation du riverain vers du génie végétal) | |
| Arguenos (mairie) | Rendez-vous concernant les problématiques d'entretien du ruisseau en amont du village et dans la traversée du village. Conseil technique sur l'entretien et présentation sur la gestion différenciée des embâcles. | Compte-rendu du RDV (annexe 12) |
| Soueich (mairie, Réseaux 31) | Rendez-vous concernant la mise en place d'un assainissement collectif pour le centre bourg. | Compte-rendu de réunion (annexe 13) |
| Moncaup (mairie) | Visite de terrain concernant l'entretien du ruisseau traversant la commune de Moncaup. | Récupération d'archive (fiche RTM) Réalisation de l'entretien du ruisseau par la Brigade verte dans le cadre du PPG. |
| Aspet (riverain) | Conseils techniques, sensibilisation concernant la gestion des plantes invasives. | |
| Encausse-les-Thermes (riverain) | Visite de terrain concernant des embâcles, sensibilisation à la gestion raisonnée des embâcles. | Enlèvement des embâcles à risque. |
| Bassin versant de la Pique | | |
| Antignac (mairie) | Conseils techniques et appui administratif pour la création d'une petite rigole afin d'éviter l'inondation récurrente de la métallerie par les eaux de ruissellements (sur le cône de déjection du ruisseau du Picon). | Dossier de Loi sur l'Eau Dossier de déclaration d'intérêt général |
| Montauban-de-Luchon (mairie) | Conseils technique et montage des dossiers administratifs pour le curage de la chenalisation de l'ouvrage de correction torrentiel sur le ruisseau de Sainte-Christine. | Dossier de Loi sur l'Eau Dossier Natura 2000 |
| Oô (mairie) | Relais avec les services instructeurs et montages des dossiers administratifs concernant les travaux liés aux problématiques de laves torrentielles sur le Médassolès présentant un risque pour le parking du départ du Lac d'Oô. | Compte-rendu de réunion avec le RTM et les services instructeurs (annexe 14). Dossier de Loi sur l'Eau Dossier Natura 2000 |
| Saint-Paul-d'Oueil (mairie, CCPHG) | Rendez-vous concernant les problématiques d'inondations torrentielles sur le ruisseau traversant la commune. Sensibilisation concernant la compétence GEMAPI et de l'articulation avec le STEPRIM. | Compte-rendu de la réunion (annexe 15) |
| Baren (mairie, CCPHG) | Rendez-vous concernant des problématiques d'inondations par ruissellement et ravinement. Sensibilisation concernant la compétence GEMAPI et de l'articulation avec de STEPRIM. | |
| Lège (mairie) | Rendez-vous concernant des problématiques d'embâcles sur le ruisseau de la Lit en amont de la commune et sur des dégradations sur l'ouvrage de correction torrentiel (pavage abimé et présence de sous-cavage) de type chenalisation dans la traversée de la commune. Sensibilisation concernant la compétence GEMAPI et l'articulation avec de STEPRIM. | |
| Cier-de-Luchon (mairie, RTM, CCPHG) | Rendez-vous concernant des problématiques de dégradations sur l'ouvrage de correction torrentiel (pavage abimé et présence de sous-cavage) de type | |

| | | |
|--|--|--|
| | chenalisation dans la traversée de la commune. Sensibilisation concernant la compétence GEMAPI et l'articulation avec de STEPRIM. | |
| Guran (mairie) | Rendez-vous concernant des embâcles sur la Pique. Sensibilisation à la gestion différenciée des embâcles. | |
| Bassin versant de la Noue | | |
| Saux-et-Pomarède (riverain, mairie) | Rendez-vous concernant des problématiques d'entretien de la Noue (présentation de la gestion différenciée des embâcles). | |
| Saint-Ignan | Diagnostic d'une portion de la Noue pour définir la nécessité d'intervention sur des embâcles. Certains embâcles seront traités partiellement au printemps 2022. | |

Figure 4 : tableau synthétique des principaux rendez-vous pour l'année 2021.

2.2. Suivi de la réalisation des travaux

Travaux réalisés dans le cadre du PPG Ger-Job

Rappel du contexte du PPG Ger-Job

La communauté de Communes des 3 vallées portait un PPG sur son périmètre, sur le bassin versant du Job, depuis 2004. Puis, en prévision de la fusion des communautés de communes (Loi NOTRe), une étude pour la mise en place d'un PPG sur Ger-Job est lancée en 2015. En 2016 la nouvelle collectivité, la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat, valide le nouveau PPG étendu et obtient une DIG qui court jusqu'au 31/10/2017.

Le SMGA a récupéré en mai 2020 la brigade verte après la période de confinement par transfert de la compétence.

Un des premiers travaux du Syndicat a été d'établir un dossier pour bénéficier d'une nouvelle Déclaration d'Intérêt Général (DIG). L'établissement du dossier de DIG a nécessité un long travail de recensement des parcelles. Cette dernière est obtenue fin juin 2021 et durera jusqu'au 31 décembre 2022. A cette occasion le syndicat a rencontré une association de riverains qui s'étaient opposée à l'ancienne DIG. L'obtention de la nouvelle DIG a permis d'étendre le PPG à la totalité du bassin versant, notamment sur la partie aval concernant le Ger à Rieucazé et Pointis-Inard situés sur la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges.

Pour rappel, la brigade verte est composée de contrats en insertion qui nécessitent un encadrement spécifique. C'est pourquoi, en fin d'année 2020, le SMGA avait lancé une consultation pour les prestations d'encadrement de l'insertion (volet chantier, volet accompagnement socioprofessionnel). Afidel en association avec les Jardins du Comminges avaient présenté une offre qui a été retenue et dont l'exécution du marché a débuté en janvier 2021.

Les travaux menés dans le cadre du PPG sont essentiellement réalisés par la brigade verte. Seuls les travaux trop lourds sont externalisés et font l'objet de petites consultations en Marché de Procédure Adaptée (demandes de devis à plusieurs entreprises).

Une des principales missions qui demande du temps est l'envoi des courriers aux riverains et surtout le suivi des retours et la pédagogie qu'il faut déployer pour l'obtention des conventions signées. Régulièrement, le syndicat a des rendez-vous avec les riverains pour expliquer le déroulé des travaux.

Le suivi de chantier pour les travaux en régie est effectué par le technicien de rivière encadrant qui remplit chaque jour un carnet de bord. Ces éléments sont ensuite retranscrits sur le SIG pour avoir un suivi cartographique et pour identifier l'avancement dans le courant de l'année.

Dans le cadre des travaux externalisés à des entreprises, le SMGA réalise les tâches suivantes :

- Organisation de visites préalables au chantier avec l'ensemble des entreprises consultées.
- Analyses des offres
- Rédaction des courriers de refus
- Suivi de chantier
- Réunion de réception des travaux.

Bilan synthétique de l'année 2021

| Coût des travaux en régie | Linéaire / m ² | Coût |
|---------------------------|---------------------------|-------------|
| Cours d'eau entretenus | 20088 ml | 44 406,96 € |
| Cours d'eau restaurés | 8045 ml | 83 263,05 € |
| Zones humides entretenues | 1600 m ² | 1 110,17 € |
| Zones humides restaurées | 4600 m ² | 5 550,87 € |

Figure 5 : Tableau des coûts des travaux en régie par grandes catégories.

Le tableau (figure 5) synthétise le coût des travaux en régie.

Les travaux externalisés sont des travaux d'entretien par gestion d'embâcles à risque pour un montant de 3 450 € HT.

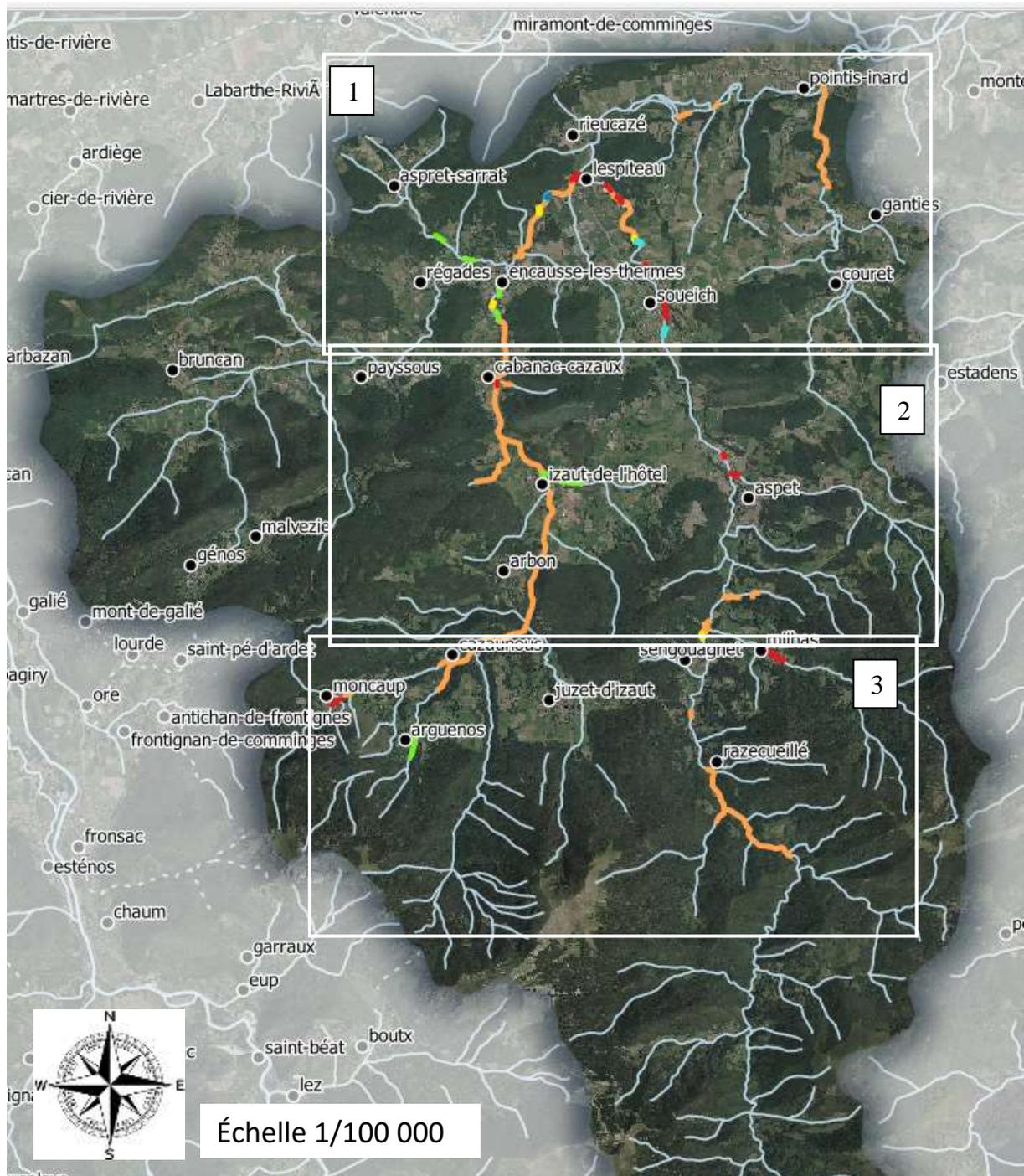
Les différents types de travaux sont représentés sur le diagramme (figure 6) ci-dessous. On peut constater que les linéaires les plus importants correspondent à de l'entretien. Le linéaire le plus important de restauration correspond à de la gestion d'invasives.

Les cartes figures 7, 8, 9 et 10 permettent de localiser les différents types de travaux sur le bassin versant pour l'année 2021.



Figure 6 : Linéaire (en km) des différents types de travaux en 2021.

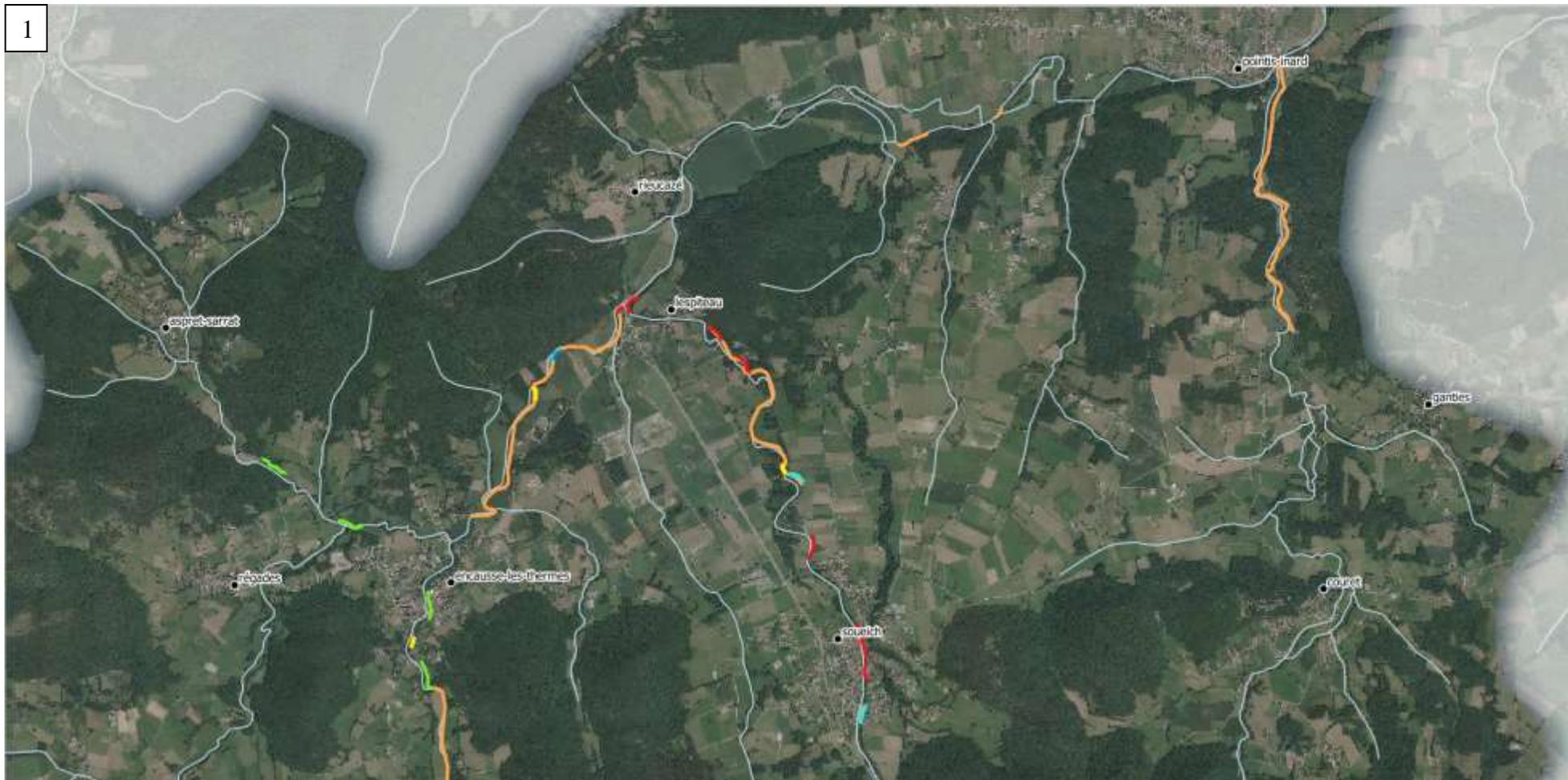
Cartographie des travaux réalisés dans le cadre du PPG



- Coupes préventives + gestion des embâcles et des obstacles à l'écoulements
- Entretien par débroussaillage
- Dévégétalisation atterrissement ou bras secondaire (réouverture)
- Entretien des plantation
- Gestion des invasives
- Plantations + création d'une fascine

Figure 7 : Carte des travaux réalisés en 2021 dans le cadre du PPG Ger-job

1



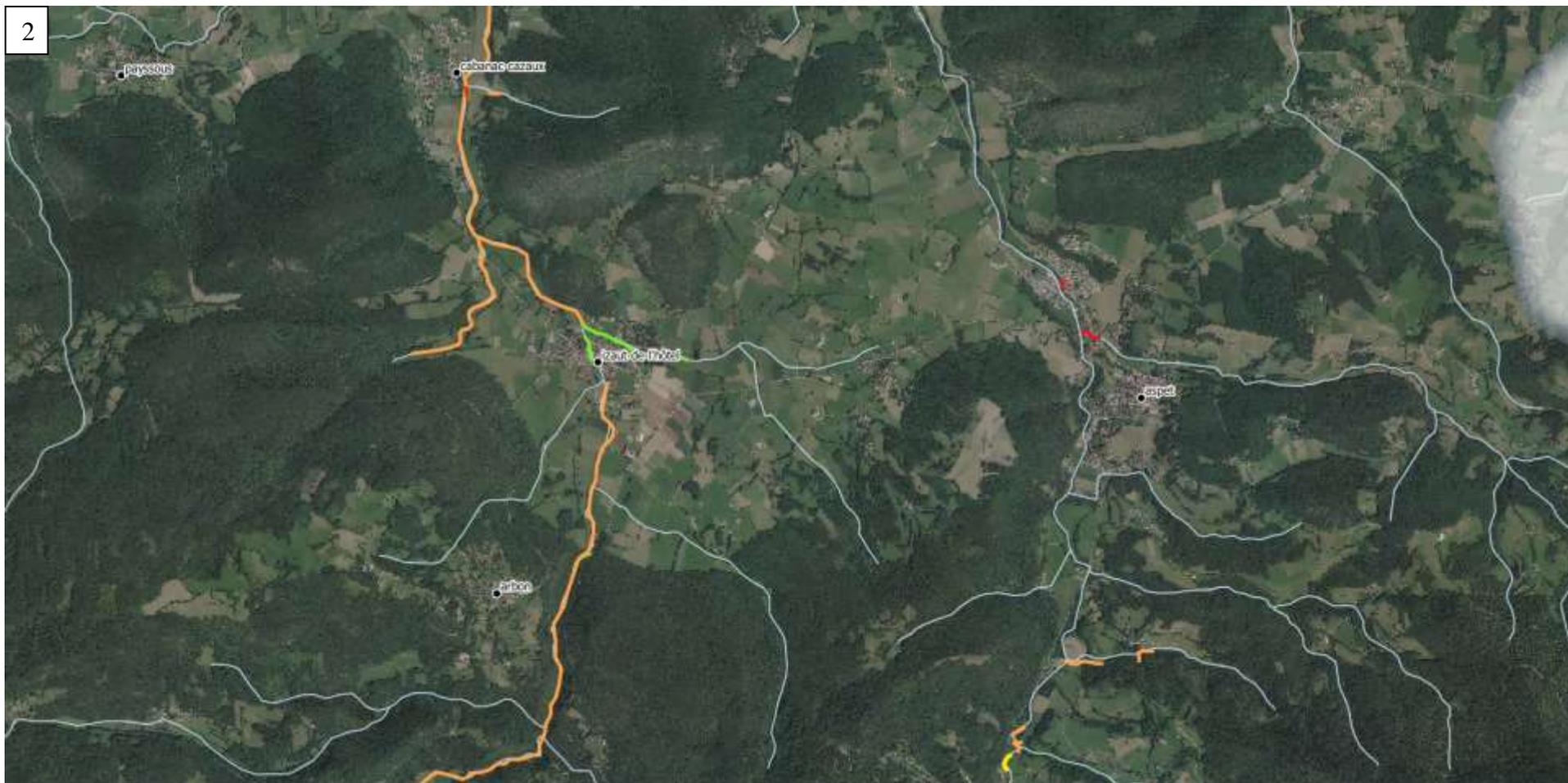
- Coupes préventives + gestion des embâcles et des obstacles à l'écoulements
- Entretien par débroussaillage
- Dévégétalisation atterrissement ou bras secondaire (réouverture)
- Entretien des plantation
- Gestion des invasives
- Plantations + création d'une fascine

Échelle 1/25 000



Figure 8 : Carte des travaux réalisés en 2021 dans le cadre du PPG Ger-Job (feuille 1)

2



-  Coupes préventives + gestion des embâcles et des obstacles à l'écoulements
-  Entretien par débroussaillage
-  Dévégétalisation atterrissement ou bras secondaire (réouverture)
-  Entretien des plantation
-  Gestion des invasives
-  Plantations + création d'une fascine

Échelle 1/25 000



Figure 9 : Carte des travaux réalisés en 2021 dans le cadre du PPG Ger-Job (feuille 2)



- Coupes préventives + gestion des embâcles et des obstacles à l'écoulements
- Entretien par débroussaillage
- Dévégétalisation atterrissement ou bras secondaire (réouverture)
- Entretien des plantation
- Gestion des invasives
- Plantations + création d'une fascine

Échelle 1/25 000



Figure 10 : Carte des travaux réalisés en 2021 dans le cadre du PPG Ger-Job (feuille 3)

Description par grand type de travaux

Les travaux de coupes préventives et de gestions des embâcles (figure 11) et des obstacles à l'écoulement consistent à :

- Travaux de coupes sélectives d'arbres représentant un risque dans les secteurs à enjeux (zones urbanisées, à proximité de pont, etc.).
- Gestion différenciée des embâcles (traitement sélectif en fonction des enjeux).
- Suivi des plantations des années passées (coupe des invasives, replantation si les boutures de l'année passée n'ont pas pris, etc.).
- Coupes d'invasives qui poussent dans ouvrages de soutènement de berge.

Ces travaux sont généralement des travaux d'entretien, sauf s'ils correspondent à une première intervention. En 2021, c'est le cas pour le ruisseau du Chevalier de Saint-Paul, les gorges du Ger et le Ger à Pointis-Inard.



Photographies des travaux externalisés (enlèvement d'embâcle à risque à Pointis-Inard)



Photographies avant - après des travaux d'enlèvement d'embâcle à risque à Pointis-Inard.

Figure 11 : Planches photographiques des travaux de gestion des embâcles

• **Entretien des berges et des accès par fauchage et/ ou débroussaillage**

Ces travaux consistent :

- Au fauchage de banquettes alluvionnaires sur des petits ruisseaux dans les traversées de village, pour améliorer leur capacité hydraulique.
- Au débroussaillage des ouvrages de confortement de berges dans les traversées des villages.

L'essentiel de la végétation traitée est constitué de plantes invasives (buddleia et renouée du Japon).

- **Dévégétalisation des atterrissements ou réouverture bras secondaires (figure 12)**

Dans l'objectif de limiter la formation de « points durs » dans des secteurs à enjeux et de favoriser le transit des matériaux par reprise des atterrissements, des travaux de dévégétalisation d'atterrissements ont été réalisés.

Sur le Job ces travaux ont été réalisés dans la traversée d'Encausse les Thermes et en aval, au droit d'une érosion de berge qui menace une plantation (réalisée en 2020 par la brigade verte).

Sur le Ger à Sengouagnet, c'est à proximité de la route départementale (au lieu-dit Tucaou).

Par ailleurs, dans l'objectif de favoriser la mobilité du Ger dans des secteurs préférentiels, l'équipe a procédé à la réouverture d'un ancien bras de crue (dans le secteur des Naudes) en enlevant les arbres et souches qui l'obstruait.



Figure 12 : Photographies des travaux de dévégétalisation d'un atterrissement sur le Ger au Tucaou.

- **Entretien des plantations**

Les plantations de l'année passée ont fait l'objet de suivis qui consistent à vérifier la bonne reprise des plants et des boutures. S'il y a des secteurs où il n'y a pas assez de reprise, alors de nouveaux plants sont installés. C'était le cas notamment sur le Job entre Encausse-les-Thermes et Lespiteau du fait d'un été sec et, surtout, des traitements de la parcelle agricole située à proximité qui ont impacté la plantation. L'entretien de la plantation les premières années passe également par de l'arrachage d'invasives, afin que ces dernières ne concurrencent pas les plants (cf. « gestion des invasives »).

- **Gestion des invasives (figure 13)**

Ces travaux visent à maintenir une pression sur les essences indésirables, afin de limiter leur développement et leur propagation. Pour cela, il est prévu un arrachage systématique des pieds de buddleia, de renouée du Japon et de balsamine (un à deux passages / an selon les secteurs).

Les secteurs traités pour l'année 2021 sont essentiellement des secteurs propices à la dissémination des plantes envahissantes (les remblais routiers), traversées de village (Aspet, Soueich, Milhas, Cabanac-Cazaux).

Plusieurs secteurs ont été traités dans des secteurs qui avaient fait l'objet de replantations l'année passée (essentiellement sur le Ger entre Soueich et Lespiteau). Ces replantations visaient à limiter le développement des plantes envahissantes. Cependant, les premières années, tant que les plantations ne sont pas encore assez développées et n'occultent pas assez le soleil, elles ne limitent

pas le développement des plantes invasives, au contraire elles peuvent concurrencer les plantations. C'est pourquoi il est prévu une à deux passes par an d'arrachage d'invasives les 2 ou 3 premières années après la replantation.



Figure 13 : Photographies de gestion d'invasives renouée du Japon, au niveau d'une plantation sur le Ger à Soueich (lieu-dit les Naudes).

- **Plantation et création d'une fascine (figure 14) :**

Les travaux de restauration par replantation demandent du temps, étant donné qu'ils nécessitent la récupération de plants et de boutures d'essences variées avec un système racinaire adapté. Généralement, la récupération des plants et boutures représente quasiment la moitié des jours nécessaires pour une plantation.

Le choix de prendre des plants favorise la reprise, de plus l'ensemble des espèces ne se bouturent pas.

Les plantations réalisées en 2021 ont pour objectif de limiter la prolifération des plantes envahissantes ou bien visent à stabiliser les berges.

- **Les plantations pour limiter la prolifération des plantes envahissantes (11 jours dont 5 jours pour récupérer les plants et les boutures) :**

Le Ger entre Soueich et Lespiteau est très mobile, les érosions de berges déstabilisent la ripisylve en place, les bancs alluvionnaires qui se forment en face des érosions de berges se colonisent très rapidement par des plantes invasives (essentiellement du buddleia et de la renouée du Japon). Dans certains secteurs, la végétation en bord du Ger est quasiment exclusivement composée de plantes envahissantes menant à un appauvrissement de la biodiversité. C'est pourquoi, en 2021, deux secteurs ont été replantés avec pour objectif de rapporter de la biodiversité et, à terme, de limiter le développement des plantes envahissantes par mise en place d'un boisement qui fait concurrence. Ces secteurs sont des zones humides avec, par conséquent, un enjeu biodiversité important.

Deux zones ont été replantées sur ce secteur. Au total cela représente une soixantaine de boutures de saules, une dizaine de plants de cornouillers, une dizaine de plants de fusains, trois plants de sureaux et une quarantaine de pieds de carex. Depuis deux ans la brigade verte complète les plantations de ligneux par des carex car ces derniers reprennent très vite et offrent un couvert du sol très rapide, ce qui concurrence efficacement les plantes envahissantes.

Le Ger en amont de Soueich (secteur du Buchet) : une plantation existait et le choix a été de la prolonger vers l'amont étant donné l'efficacité constatée pour limiter la prolifération de la renouée du Japon dans ce secteur. Au total ce sont plus de 340 boutures de saules mises en place et la

plantation d'une dizaine de saules, d'une dizaine de fusains, d'une grosse vingtaine de cornouillers, d'une dizaine de noisetiers, d'une dizaine de sureaux, d'une petite dizaine de prunelliers et de quasiment 400 pieds de carex.

- **Les plantations pour stabiliser les berges, complétées par la mise en place d'une fascine (13 jours).**

En 2020 une fascine avait été réalisée au niveau d'une érosion de berge. En 2021 la fascine a été prolongée et renforcée. La plantation derrière a également été étendue. Une crue d'automne a également nécessité une nouvelle intervention en début d'hiver pour remettre en état les boutures (remplacement des tuteurs, quelques replantations).

La préparation de ce type de chantier est assez longue, notamment, la réalisation des fagots prend du temps ainsi que la plantation des pieux vivants.

8 jours ont été dédiés à la réalisation de la fascine et 5 jours à la plantation.

La fascine est composée de saules, la plantation située en arrière de la fascine est composée essentiellement de plants pour faciliter une reprise rapide, composée d'une vingtaine de cornouillers, d'une petite dizaine de troènes, d'une dizaine de fusain, d'une dizaine de frênes.



Figure 14 : Photographies de la fascine et de la plantation sur le Job entre Encausse-Les-Thermes et Lespiteau.

Les évolutions en cours et à venir.

La gestion des embâcles a évolué depuis que le Syndicat a récupéré le PPG :

- Seuls les embâcles représentant un risque sont enlevés
- Les souches sont laissées sur place (sauf cas spécifique).
- Dans certains cas les embâcles ne sont enlevés que partiellement ;
- Les embâcles laissés dans le cours d'eau sont suivis régulièrement pour vérifier leur évolution.

Ce changement a pour objectif de n'intervenir que dans le cas où la présence de l'embâcle représente un risque pour les personnes et les biens. Les autres font l'objet d'un suivi régulier. Les embâcles laissés permettent de ralentir les écoulements, dans certains cas ils participent à la stabilisation du profil du cours d'eau et surtout ils apportent de la diversité au milieu (indispensable pour la faune aquatique).

Pour conclure, il est à noter que la définition d'un PPG à l'échelle du SMGA est susceptible de faire évoluer les pratiques sur ce bassin versant, notamment en diminuant sans doute une partie du volet entretien qui est de moins en moins aidé.

Travaux réalisés hors PPG

Le syndicat ne dispose pas encore de Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau sur l'ensemble du territoire, cependant il est amené à intervenir ponctuellement, notamment sur la gestion des embâcles à risque (embâcles représentant un risque pour les personnes et les biens). Ces travaux n'étant pas encadrés par une DIG pluriannuelle, ils nécessitent des dossiers de DIG spécifiques.

En 2021 le SMGA est intervenu sur :

- La Pique à Salles-et-Pratviel / Antignac
- La Pique à Cier-de-Luchon
- La Pique à Cierp-Gaud
- La Noue à Saint-Elix-Séglan / Cazeneuve-Montaut
- Le ruisseau de Gouhouron à Thèbe / Siradan
- L'Ourse à Sarp
- Le Canal de décharge de l'Ourse à Izaourt / Loures-Barousse
- L'Ourse à Izaourt

Travaux de gestion d'embâcles à risque (figure 15)

Concernant les travaux de gestion d'embâcles, selon l'ampleur des travaux et les contraintes d'accès, les travaux ont soit été sous-traités à des entreprises (suite à des consultations de plusieurs entreprises), soit réalisés par la Brigade verte.

Liste des travaux d'enlèvement d'embâcles ou d'arbres tombés en travers des cours d'eau :

| Localisation | Description | Travaux |
|---|---|-------------|
| La Pique à Salles-et-Pratviel et Antignac | 2 arbres tombés en travers de la Pique faisant épi déflecteur et renvoyant le courant vers les habitations situées en RD à proximité du cours d'eau. | Externalisé |
| La Pique à Cier-de-Luchon | Un arbre tombé en travers de la Pique faisant barrage, situé à proximité d'une habitation + coupe préventive de deux arbres penchés menaçant de tomber dans la Pique. | En régie |
| La Pique à Cierp-Gaud | Embâcle accumulé sur la pile du pont situé au niveau du crassier de Péchiney + un arbre tombé en travers de la pique en amont immédiat du pont | Externalisé |
| La Noue à Saint-Elix-Séglan / Cazeneuve-Montaut | Embâcle obstruant totalement le cours d'eau de la Noue à moins de 500 m en amont d'un pont | Externalisé |
| Le ruisseau de Gouhouron à Thèbe / Siradan | Embâcle obstruant en totalité le ruisseau de Gouhouron le long d'une route départementale et en amont de la commune de Siradan | En régie |
| L'Ourse à Sarp | Arbre tombé en travers de l'Ourse, faisant obstacle à l'écoulement à moins de 500 m en amont d'Izaourt | En régie |
| Le Canal de décharge de l'Ourse à Izaourt / Loures-Barousse | Plusieurs arbres tombés dans le canal de décharge hydraulique | En régie |
| L'Ourse à Izaourt | Plusieurs arbres tombés en travers de l'Ourse à proximité d'un seuil et d'une habitation. | En régie |



Photographies (avant/ après) d'arbre en travers de la Pique à Cier-de-Luchon



Photographie d'un embâcle laissé sur la Pique car ne représentant pas un risque



Photographie d'un embâcle formé sur la pile d'un pont sur la Pique à Cierp-Gaud.



Photographies d'embâcles sur la Noue à Cazeneuve-Montaut.

Figure 15 : Planche photographiques des travaux de gestions des embâcles.

Travaux de gestion des invasives sur le Gouhouron à Siradan (figure 16)

Par ailleurs, une opération de traitement des invasives dans la traversée de Siradan a été menée, dans le domaine public de la commune. Le ruisseau était colonisé par de la Renouée du Japon. Cette dernière a été arrachée (si possible) ou coupée, puis acheminée vers une zone où elle a pu être brûlée (après l'obtention d'une dérogation).



Figure 16 : Photographies de la gestion des invasives sur le Gouhouron à Siradan.

Travaux de dévégétalisation de la digue de Loures-Barousse (figure 17)

Dans le cadre de l'étude des systèmes d'endiguement, afin de pouvoir faire un diagnostic visuel, la digue des Loures-Barousse a été dévégétalisée par la Brigade verte et une équipe des Jardins du Comminges en soutien. Suite à ces travaux, il a pu être constaté des pathologies importantes sur l'ouvrage (présence de secteurs sous-cavés, des blocs d'enrochements sont partis). Le Syndicat a aidé la commune à rédiger un courrier pour demander de faire jouer la Garantie Décennale auprès des entreprises et du Maître d'œuvre qui avaient réalisés les travaux de confortement en 2014, suite à la crue de 2013.



Photographie (avant/ après) des travaux de dévégétalisation de la digue



Photographie des différentes pathologies constatées sur les enrochements de la digue de Loures-Barousse (photographie de gauche, en orange, blocs d'enrochements manquants dans l'ouvrage / photographie de droite souche présente dans l'enrochement)

Figure 17 : Planche photographiques de la digue de Loures-Barousse

2.3. Suivi de l'étude globale

Le SMGA a lancé un marché pour une étude globale. Cette dernière a démarré en février. L'année 2021 a été consacrée à l'établissement de l'état des lieux et du diagnostic sur l'ensemble du périmètre du SMGA. La figure 18 reprend les principales étapes.

Collecte de données : avant de lancer l'étude, le SMGA avait récupéré beaucoup de documentations antérieures ; ces dernières ont été classées et fournies au bureau d'études pour qu'elles puissent être utilisées dans le cadre de l'étude. Durant la phase d'état des lieux ; le SMGA avec EGIS ont pu récupérer de nouvelles données notamment en ciblant mieux les manques nécessaires à l'établissement de l'étude. Cette collecte de données a également été complétée par la mise à disposition d'un questionnaire aux communes avant les levés de terrain, afin qu'elles fassent remonter des points spécifiques sur leur territoire. Cela a permis au bureau d'études de les étudier spécifiquement sur le terrain, mais aussi de rencontrer la mairie quand cela a été nécessaire sur des points particuliers.

La figure 18 présente les grandes phases qui sont détaillées ci-dessous :

Création d'un modèle de donnée : ce travail consiste à créer la base de données SIG pour traduire les informations récupérées dans les études en cartes, et surtout pour la réalisation des levés de terrains.

Méthodologie du potentiel écologique : le cahier des charges demandait une analyse du potentiel écologique, cependant, il n'y a aujourd'hui pas de méthodologie développable à grande échelle et cette notion, selon le compartiment de l'hydrosystème que l'on souhaite étudier, est variable. De plus, il faut que la méthodologie soit facilement déclinable sur l'ensemble du bassin versant. Après plusieurs points techniques avec différents partenaires, il a été décidé de définir le potentiel écologique pour le volet piscicole. Une méthodologie a été développée grâce à l'aide de la Fédération de Pêche, la MIGADO et la Cater65. Cette dernière repose sur la levée des paramètres suivants (sinuosité du tronçon SYRAH, identification et caractérisation des atterrissements, relevés de la fréquence de radiers et mouilles). A noter que cette méthode n'est applicable que pour les plaines alluvionnaires et secteurs non soumis à des régimes karstiques. Pour finir, les résultats ont été confrontés avec la connaissance du terrain des partenaires et semble cohérente. Il y a certains secteurs où les résultats ne concordent pas parfaitement avec la réalité, cela peut être lié au tronçonnage en Kml, ou bien à la façon de compter les radiers lorsqu'ils sont étendus. Ce travail servira pour cibler les secteurs avec un fort potentiel de restauration.

Terrain : pendant plus de deux mois le bureau d'études a mené les prospections de terrains. Les paramètres levés sont répartis entre différents compartiments (pour voir l'ensemble des points levés se référer au modèle de données en annexe 16) :

- Lit mineur – berge : abreuvement en lit mineur, digue ou réhausse des berges, rejets dans le cours d'eau, érosion, essences indésirables, protection de berges, ripisylve, etc.
- Lit mineur – chenal d'écoulement : bancs alluviaux, embâcle, érosion verticale, affleurement substratum en fond de lit, chenal secondaire, etc.
- Lit majeur : dérivation, système hydraulique, zones humides potentielles, nouveau bâti, etc.

L'ensemble de ces paramètres fait l'objet d'une couche SIG, dans laquelle des attributs sont renseignés. Par exemple pour la ripisylve est renseigné son état (absente, jardinée, vieillissante, jeune, équilibrée), son épaisseur moyenne (rideau d'arbres, quelques rangées, plusieurs rangées d'arbres, cordons épais), et sa stabilité (stable, moyennement stable, instable).

Le SMGA a participé à l'élaboration du modèle de données et à des phases de terrain pour s'approprier l'outil afin qu'il puisse faire vivre cet outil et le mettre à jour dans le temps.

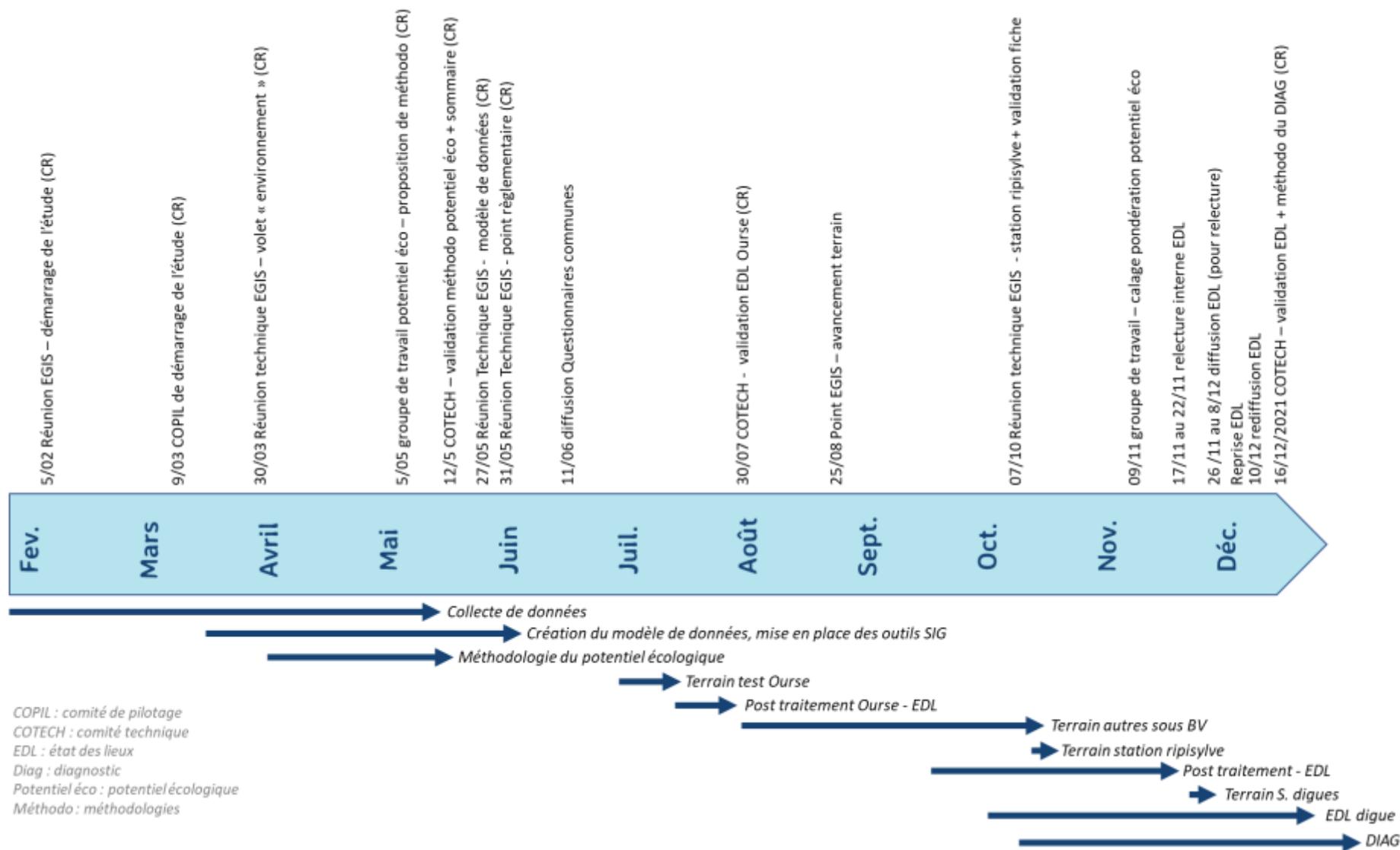


Figure 18 : Diagramme des grandes étapes de l'étude globale en cours.

D'autres phases de terrains ponctuelles ont été nécessaires, notamment pour les stations ripisylves et le volet système d'endiguement. De la même façon, le SMGA a participé à une partie des campagnes de terrain dans l'idée de bien comprendre comme sont réalisées les levés et pour s'approprier les outils. L'objectif à termes est de pouvoir mettre à jour les fiches de façon harmonieuse, malgré le fait qu'elles soient levées par des opérateurs différents.

26 stations ripisylves réparties sur l'ensemble des cours d'eau prospectés dans ce marché ont été définies par le SMGA avec l'aide des différents partenaires (Fédération de Pêche, Etat, Conseil Départemental, etc.), notamment en fonction des suivis déjà réalisés par ailleurs. Deux grands types de stations ont été identifiés avec des objectifs différents :

- TYPE 1 : Station représentative de l'état de référence (le « meilleur état » observé) d'un tronçon de cours d'eau, ou d'un type de milieu. Ces stations feront référence pour un secteur et correspondront à l'objectif d'atteinte. Ce sont ces stations qui permettront d'évaluer l'efficacité du PPG.
- TYPE 2 : Stations spécifiques, ces dernières peuvent être de différentes natures, elles sont retenues car elles nécessitent un suivi dans le temps, par exemple cela peut être :
 - Secteur ayant un fort enjeu écologique à préserver (par exemple avec des espèces protégées).
 - Secteur en évolution, l'objectif est de suivre cette évolution (par exemple, une station pour le suivi d'un secteur où la ripisylve est en régénération naturelle suite à la crue de 2013).
 - Secteur avec de forte pression anthropique, l'objectif est de faire un suivi de ces secteurs pour mesurer l'impact de ces activités sur le milieu.
 - Etc.

L'ensemble de ce travail a permis d'éditer les atlas d'état des lieux du territoire. Ces derniers ont été relus par le SMGA afin d'apporter des compléments, avant diffusion aux communes et partenaires techniques. Puis les cartographies ont été rééditées en fonction des remarques.

Le diagnostic est prévu en deux temps :

- Analyse du fonctionnement et des dysfonctionnements selon les thèmes suivants :
 - Le régime hydrologique et les conditions d'écoulement (crue, étiage, etc.)
 - La continuité écologique (la continuité des flux liquides et solides, la continuité des déplacements des organismes aquatiques).
 - La morphologie du lit mineur et les substrats, l'espace de mobilité
 - Les milieux aquatiques et leurs peuplements (la flore, la faune, etc.).

Ce travail donne lieu à l'édition de cartes de synthèses issues de croisement de données de l'état des lieux (densité de répartition des protections de berges, états moyens de la ripisylve, densité des espèces envahissantes, densités de répartition des ouvrages de franchissements, etc.).

- Mise en évidence des problématiques (notes de synthèses, atlas au 10 000ème et atlas par bassins versants) :
 - Perturbations du fonctionnement naturel (liée à l'Homme) sur lesquelles un levier d'action existe, afin de rétablir un bon fonctionnement naturel.
 - Menace d'un enjeu anthropique (risque et pertes d'usages) avec pour objectif de se prémunir des risques relevant de l'intérêt général. Ce travail s'appuie sur des arbres de décisions présentés et validés en Comité Technique.

Cette étude permettra d'élaborer le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau du bassin versant de la Garonne amont (par le bureau d'étude Egis) et le Programme d'Etudes Préalables au Programmes d'Actions de Préventions des Inondations (PEP-PAPI) en régie par le SMGA.

Le SMGA a participé à l'ensemble des phases du travail du bureau d'études pour bien se l'approprier et pour l'aiguiller afin de répondre au mieux aux besoins du territoire et aux attentes des élus et partenaires.

La relecture des différentes productions demande du temps afin de bien identifier les manques, les imprécisions et de bien les valider. De nombreux points techniques avec le bureau d'études et ponctuellement des partenaires permettent de bien échelonner le travail du bureau d'études (les principaux points techniques sont repris dans la figure 18).

2.4. La démarche du Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP-PAPI)

Principales échéances passées

- Courrier de candidature adressé par le SMGA le 21/12/2020
- Accord et désignation du Préfet pilote : 06/04/2021
- 09/06/2021 : COPIL étude globale
- Réunion de pré-cadrage : 10 juin 2021
- Désignation du référent Etat : 24/06/2021
- Lettre de mission du SMGA pour le projet : 02/07/2021
- 01/10/2021 : démarrage tranche optionnelle de l'étude globale
- COPIL PEP-PAPI : 18/11/2021
- 10/12/2021 : diffusion finale état des lieux du territoire (étude globale)
- 16/12/2021 : COTECH étude globale (validation de l'état des lieux et méthode du diagnostic)

Moyens utilisés pour les besoins de l'opération (moyens humains, matériels, immatériels...)

2 Ingénieurs d'étude avec l'appui d'une responsable administrative (figure 19) sont dédiés à cette démarche (représentant 1 ETP), ainsi qu'avec les moyens logistiques mutualisés du Syndicat (Véhicule, locaux, bureautique, ...).



Figure 19 : Organisation "humaine" du PEP-PAPI

L'étude globale sous-traitée au bureau d'études EGIS ainsi que son animation seront utilisées pour enrichir la démarche PAPI.

L'objectif est de monter en régime les actions du Programme d'Etude Préalable au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP-PAPI).

La démarche PAPI Garonne Amont

La démarche a été lancée dans un cadre de financement « PAPI d'intention » et s'établit après avis favorable du Préfet coordonnateur de bassin dans le cadre du cahier des charges PAPI 3 de 2021, celle d'une démarche de PEP – PAPI préalable au dépôt d'un PAPI. L'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Région Occitanie ont été sollicitées et ont répondu favorablement au financement plafonné à 1 ETP pour l'animation de cette démarche PAPI. Le financement prévu par l'Etat pour le dispositif PEP-PAPI a permis au SMGA de programmer des moyens complémentaires, en évaluant dès septembre 2021 sur la base de 1.5 ETP. En parallèle, 2 agents sont venus en prévision renforcer le pool de l'équipe, au 1er septembre 2021 puis au 17 janvier 2022, libérant du temps dédié aux ingénieurs sur ce programme PEP-PAPI.

Le PEP-PAPI sera mis en œuvre sur le périmètre du Syndicat Mixte Garonne Amont, 1400 Km² de bassin versant. Ce dernier est composé en totalité de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises, en parties de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges, de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat et de la Communauté de Communes Neste Barousse. Le syndicat comporte en totalité ou en partie 173 communes.

L'impact de la crue récente de 2013, et de celles restant en mémoire, alliée au contexte du réchauffement climatique et de la modification de l'occurrence des événements pluvio-météorologiques extrêmes, met en exergue la nécessité d'accompagner les communes et les collectivités sur la prévention des inondations et la gestion de crise, notamment pré et post opérationnelle. De nombreux contacts et visites de terrains ont été menés.

Gouvernance

Structure créée au 1er sept. 2019, pour l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dans ses premières années d'exercices le syndicat a eu pour principal objectif de mener un état des lieux et un diagnostic global du périmètre dans l'intention de définir les modalités de l'exercice de la compétence GEMAPI sur son périmètre. La démarche actuelle vise à mettre en place un programme de gestion des cours d'eau décliné dans un plan pluriannuel de gestion des cours d'eau et dans un Programme d'Actions de Prévention des Inondations.

Les récentes modifications dans la gouvernance de la gestion des rivières sur le territoire, avec la prise de compétence GeMAPI par les Communautés de communes depuis le 1er janvier 2018 et son transfert au Syndicat Mixte Garonne Amont (SMGA) au 1er septembre 2019, ont notamment été dictées par l'intérêt incontournable de gérer sur un bassin versant homogène les volets Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Le PAPI constitue à la fois un outil de développement et d'exercice de la compétence GeMAPI pour le SMGA tout en permettant de légitimer son développement et les actions menées sur l'ensemble du territoire. Il constitue à ce jour le seul outil permettant d'atteindre les objectifs réglementaires dans les délais contraints imposés par la loi sur les ouvrages et digues, dont le SMGA est devenu gestionnaire de fait dans le cadre de la GeMAPI.

Cette démarche de portage d'un PAPI par le SMGA, au-delà des actions et études qui seront menées lors de sa réalisation, vise à aboutir à la construction d'un PAPI complet, dont les actions seront sélectionnées, ébauchées et construites lors du PEP PAPI.

En synergie avec la candidature pour la réalisation d'un PEP PAPI, le SMGA a confié au bureau d'études EGIS une étude d'état des lieux et de diagnostic pour la mise en place d'un programme de gestion globale du bassin versant de la Garonne amont.

Ces 2 démarches conjointes sont menées en cohérence avec les démarches territoriales structurantes en cours, et notamment (pour les principales) :

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour Garonne (SDAGE 2022-2027) et Plan de gestion des risques d'inondation Adour Garonne (PGRI 2022-2027) en cours d'approbation

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 21 juillet 2020), porté par le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG)
- Projet de Territoire Garonne Amont, porté par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne (CD31)
- Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne (STEPRI), ce projet d'intention, le 1er labellisé en France, et porté par la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises (CCPHG)
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Comminges Pyrénées (exécutoire depuis le 11 septembre 2019), porté par le Pays Comminges Pyrénées
- Révisions ou approbation des Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) portés par l'Etat
- Elaboration et révision des Plans Locaux d'Urbanisme (Intercommunaux), PLUI
- Projet de Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées

Ces démarches en cours constituent de précieux viviers de connaissances sur l'état des lieux du territoire et ses enjeux, d'autant que la capitalisation des différentes concertations menées est particulièrement riche. Le SMGA a participé activement à la construction et au déploiement de ces démarches. Le volet torrentiel, en raison des impacts mesurés lors des crues constitue un axe important du projet, en lien avec les volets inondation, sédimentaire et érosion des berges et du lit.

Etat d'avancement du projet en 2021 (figure 20)

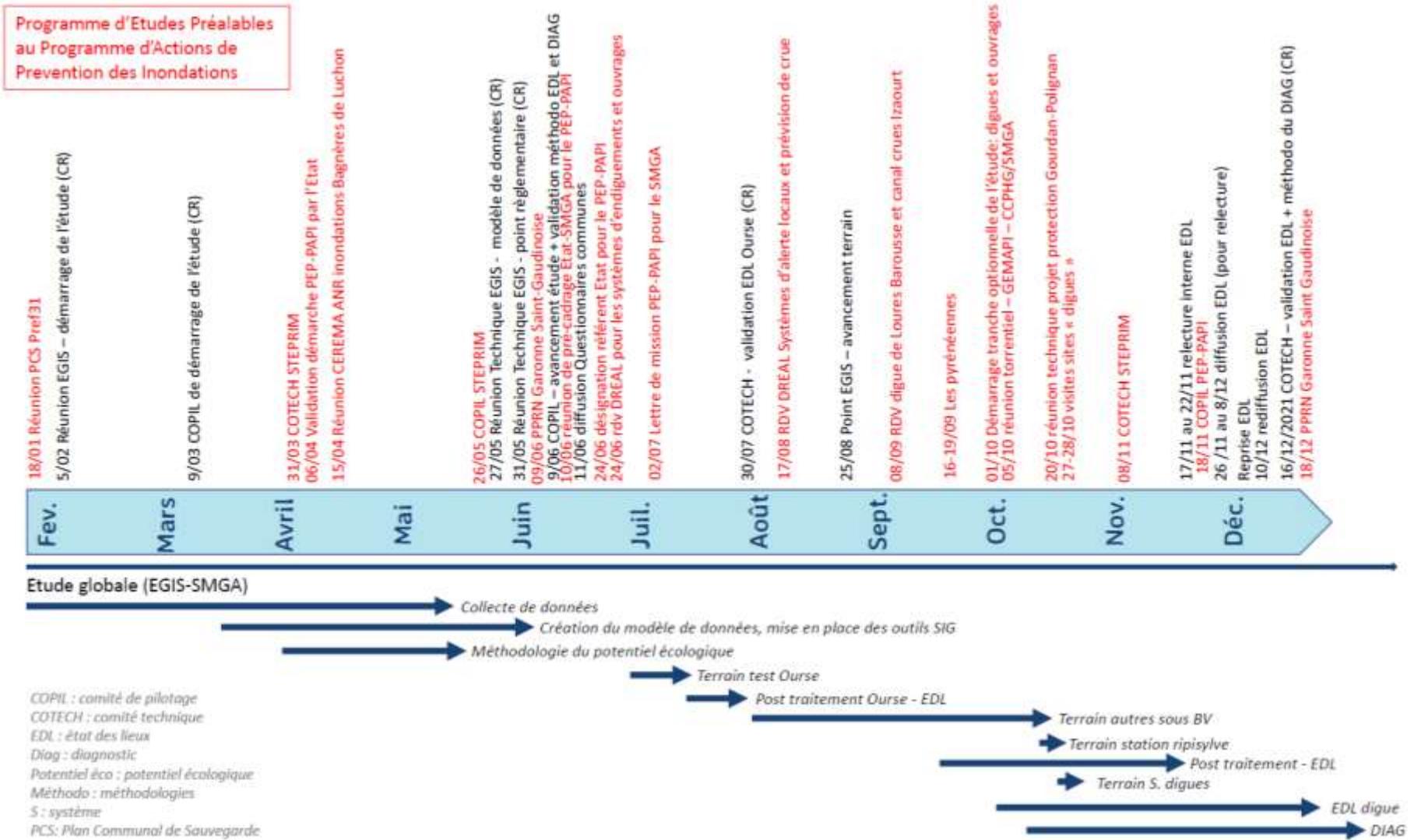


Figure 20 : Schéma d'avancement de l'élaboration du PEP-PAPI.

Le Syndicat Mixte Garonne Amont porteur de la compétence GeMAPI sur le territoire Garonne Amont est l'acteur institutionnel qui constitue un maillon indispensable dans le cadre du PEP-PAPI projeté. Visant à consolider les connaissances et les enjeux, à ébaucher les actions sur le volet Prévention des Inondations et remplir les obligations réglementaires urgentes, ce PEP-PAPI constituera logiquement la première pierre d'une démarche cohérente dans le domaine de l'eau et des risques, amenée à déboucher sur une vision à moyen terme qui sera constituée par la définition progressive dans le cadre d'une démarche itérative et collective d'un futur PAPI complet. L'articulation démarche PAPI et étude globale a été présentée le 10 octobre 2020, reprise dans les annexes à la candidature et affinée lors de la présentation du 10 juin 2021.

- 2 Comités de pilotage de l'étude globale se sont tenus : 9 mars et 9 juin 2021 (en présentiel) ;
- 1 COTECH de l'étude s'est tenu le 12 mai 2021 (visio-conférence) ;
- Une réunion préalable à la candidature pour un PEP- PAPI s'est tenue le 10 octobre 2020 en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens.
- La réunion de pré-cadrage du PEP PAPI Garonne amont a eu lieu le 10 juin 2021 à la DDT31.

L'avancement de l'élaboration du PEP-PAPI a été jalonné tout au long de l'année 2021 par de nombreuses étapes (figure 20).

Le processus de construction des actions du PEP PAPI puis du PAPI Garonne Amont sera issu d'une réflexion qui intégrera des analyses multicritères permettant d'évaluer leur efficacité et leur coût au regard de l'impact technique, socio-économique et écologique. Cette construction est collective et itérative, multi-partenaire tout au long du processus décisionnel, assurant ainsi la transparence et la traçabilité de la démarche.

De la concertation menée en amont doit aboutir une restitution des résultats capitalisés et la définition du projet envisagé.

Le volet réduction de la vulnérabilité sera l'axe majeur de prospection d'actions du PAPI d'intention Garonne Amont, sans oublier la recherche de l'atteinte des objectifs réglementaires fixés par la loi sur les ouvrages et digues. Le PEP-PAPI devra à ce titre constituer la rampe de lancement d'un futur PAPI.

Connaissance

Un imposant travail de consolidation de la connaissance a été mené par le SMGA. La mise en place d'un serveur local et de son organisation (classement, sauvegarde, ...) a permis de constituer une première base de connaissances consolidée et accessible. L'utilisation généralisée d'une approche SIG (avec l'outil QGIS) vient compléter la démarche. Ainsi, dans le cadre de l'étude globale, la mise à disposition des données d'entrée s'est trouvée facilitée. Par ailleurs, la capitalisation des comptes-rendus, réalisés systématiquement en régie, des fiches événements (du RTM), photographies, vidéos, ... a été organisée.

Sur certains secteurs, où les communes étaient pro-actives et régulièrement impactées, un travail plus opérationnel a été mené. Par exemple, sur le Rieutord et Ruisseau des Bains (Valentine et Labarthe-Rivière) et le Sarté (Galié), les problématiques inondations ont amené le SMGA à commander des levés topographiques et à mener en parallèle des premières analyses détaillées des phénomènes.

Prise en compte du domaine torrentiel

La spécificité du SMGA est d'avoir des cours d'eau de type torrentiel sur la partie montagne. A noter que la CCPHG qui représente 40 % du périmètre du SMGA porte de son côté la démarche STEPRIM. Le STEPRIM est l'équivalent d'un PAPI mais pour les risques en montagne en incluant le volet

sismique. Ce dispositif a été mis en place pour répondre au vide technique sur le risque en montagne. La CCPHG a répondu à cet appel à projet, et a été le 1^{er} territoire labellisé en 2019. Les 2 Cahiers des charges PAPI et STEPRIM sont récents.

Les premières conclusions de l'étude menée par le RTM dans le cadre du STEPRIM sont les suivantes :

- Surcoût Montagne, que ce soit pour les études ou pour les travaux ;
- Guide PPRN Torrents en cours (toujours non paru depuis sa version projet en 2006) ;
- Nécessité du PPRN pour bénéficier du Fonds Barnier ;
- Impacts sur les vies humaines sont liés aux chutes de blocs et avalanches ;
- Impacts structuraux liés aux crues torrentielles, glissement de terrain.

Le risque torrentiel est prégnant sur les bassins versants de montagne et une articulation efficace avec la démarche STEPRIM a été recherchée, ainsi que dans le cadre des démarches de coopération transfrontalière sur le bassin versant amont espagnol.

Ainsi, le SMGA est étroitement associé, techniquement et politiquement à l'étude STEPRIM par le maître d'ouvrage CCPHG. Un travail important a été mené par le SMGA sur l'articulation GEMAPI-Torrentiel et partagée entre les techniciens, partenaires et les élus, permettant une importante avancée sur le volet gouvernance.

Le SMGA a participé avec la CCPHG au suivi technique de l'étude (collecte de données, analyse des rendus du bureau d'étude, participation aux COPIL et COTECH, etc.).

La base de connaissance sur les inondations a été enrichie, en bénéficiant des apports de l'étude globale et de l'étude STEPRIM.

A noter que la délimitation de la compétence GEMAPI est complexe sur le volet torrentiel. Effectivement la « Prévention des Inondations » est traduite dans le décret « digue » de 2015 qui ne s'intéresse qu'au système d'endiguement et aux ouvrages hydrauliques et exclut dans son application les dispositifs de correction torrentielle. Ainsi, la gestion du risque torrentiel n'est susceptible d'être prise en compte qu'au travers du volet « GEMA », mais sans exclusivité de la compétence. Il appartient aux élus de déterminer les limites techniques et politique d'intervention. Toutefois, une note interministérielle apporte des éléments de réponses mais essentiellement centré sur le volet domanial géré par la Politique dite « RTM » (annexes 17, 18 et 19). Il ressort de cette note que les ouvrages passifs peuvent être inclus à la compétence GEMAPI, cependant les ouvrages actifs apparaissent comme exclus à ce stade (figure 21).

Notons que l'axe 7 du STEPRIM ne concerne pas le volet inondation torrentielle mais que l'axe 7 du PAPI ne le mentionne pas explicitement, il faudra donc bien caler les programmes avec l'Etat. Le financement restera une variable d'ajustement très contraignante sur les ambitions.

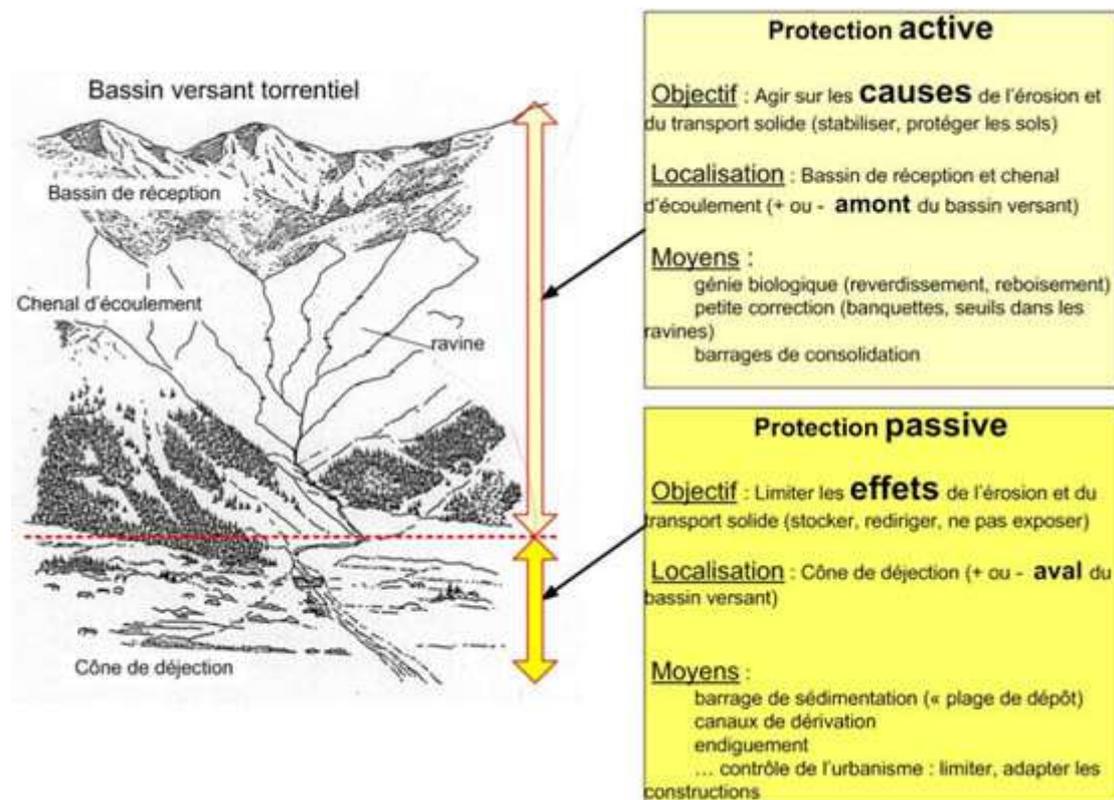


Figure 21 : Schéma des dispositifs de protection torrentiel.

Volet prévision des crues et hydrologie

3 Systèmes d'alerte locaux ont été identifiés sur le territoire en complément du système « Vigicrues » de l'Etat : Secteur OURSE, Secteur FOS-ST-Béat, et Secteur Luchonnais. Un focus sur ces systèmes d'alerte locaux a été mené avec l'appui de l'Etat sur ce volet (qui peut proposer de l'aide à la mise en place d'équipements dédiés, étude de faisabilité par la DREAL Occitanie). D'autres données existent (produites par EDF par exemple) et d'autres systèmes non spécifiques aux inondations.

Sur le volet Prévision et « Vigicrues » (réalisée par l'Etat), certains secteurs ne disposent pas de prévision adaptée, notamment à partir de Gourdan-Polignan. Ces éléments ont été identifiés par le Service de Prévision des Crues Garonne-Tarn-Lot et échangés lors du COPIL.

Une étude est en cours sur le PETR Pays des Nestes, pour couvrir un secteur amont sur la Neste d'Aure. Le service Vigicrues flash pourrait se développer, seule la Noue était concernée en 2021. Une analyse sur la couverture météorologique et la connaissance des précipitations sur le bassin versant a été ébauchée. Le problème vient partiellement de la couverture RADAR qui est imparfaite en montagne (effet de masque, distance), non compensée par les équipements au sol, ainsi que de la connaissance nivologique assez limitée.

Les enjeux du volet sur les systèmes d'alerte locaux sont multiples : bonne collaboration avec la DREAL et l'Etat, enrichir la base de connaissances, améliorer l'efficacité et la couverture nivo-pluvio-hydro-météorologique, et incidemment améliorer les dispositifs d'alerte.

Le travail à mener sur le volet hydrologique, notamment pour les inondations, sera étroitement dépendant, dans la qualité et précision des résultats, des données d'entrée historiques mobilisables (actuellement et dans le futur). A part l'étude de la protection de Gourdan-Polignan et celles des PPR, le SMGA a procédé à la récupération de nombreuses études auprès de l'Agence de l'Eau, Etat, collectivités, d'EDF, thèses, ... Mais il n'y a pas d'étude hydraulique globale ou par bassin versant (hormis les Etudes de bassins de risque sur le domanial du RTM).

Urbanisme et gestion de crise

L'intégration du risque inondation dans l'urbanisme est une priorité pour le SMGA. Ainsi, une participation active a été mise en œuvre sur les outils et démarches liées à la planification du territoire ou procédures réglementaires en lien avec les inondations : SDAGE, PGRI, SAGE, SCOT, PLU(I), PNR, PPRN, Commission Locale de l'Eau (CLE), PCS, ...

D'une situation initiale où le SMGA a pu être oublié dans les acteurs de ces démarches, notamment du fait de sa jeunesse, il a été noté que le SMGA est devenu progressivement partie prenante des acteurs.

Le président du SMGA, Alain Fréchou préside par ailleurs la CLE montagnarde.

Le SMGA a été consulté sur plusieurs dossiers d'autorisation à construire sur des secteurs inondables et a formulé des avis.

Sur le volet PPRN, le PPRN Garonne Saint-Gaudinoise a repris son avancée, tandis qu'en cohérence avec les attentes des élus et du SMGA, un PPRN a été prescrit sur le tronçon Fronsac, Barbazan où de forts enjeux inondations existent.

Les documents cadre que sont le PGRI et le SDAGE ont fait l'objet d'avis du SMGA, au stade de la consultation, les remarques portant essentiellement sur le déficit de prise en compte des problématiques « montagne » et risque torrentiel.

Concernant le volet PCS et DICRIM, le travail mené sur la CCPHG, avec une enquête auprès des communes a pu être valorisé, notamment dans le cadre du STEPRIM.

Un point annuel sur le volet PCS et gestion de crise a été réalisé par la Préfecture 31, toutefois le SMGA doit encore travailler sur des modes d'association plus étroit, en lien avec les communes du territoire.

Ouvrages de protection contre les inondations

Ainsi dans le volet risque en montagne, les dégâts sur les biens du secteur d'étude sont très corrélés aux crues torrentielles et glissement de terrains. En compléments des ouvrages domaniaux de l'Etat (gérés par le RTM), pour les ouvrages des collectivités une vingtaine de dispositifs de protection concentrent 80% des impacts. Le RTM intervient principalement sur les volets suivants : gestion des ouvrages et terrains domaniaux à rôle de protection, Conseil de crise auprès du Préfet, Bureau d'études dans le champ concurrentiel (notamment pour le STEPRIM), appui aux collectivités (études et travaux).

La Tranche Optionnelle de l'étude globale menée par le SMGA et EGIS a 3 objectifs : identifier les systèmes d'endiguement existants ou potentiels sur le territoire, évaluer les coûts de régularisation et les coûts de gestion.

Les 1ères conclusions de la tranche optionnelle sont les suivantes : pas de digue classée donc pas d'ouvrage transféré de droit, mais il existe des ouvrages établis et autorisés (digue de Loures-Barousse, canal de décharge de l'Ourse à Izaourt, plaine luchonnaise, ...).

Les prospections réalisées permettent d'affiner les secteurs de vulnérabilité prioritaires à étudier dans le PEP-PAPI.

A ce stade, en sus des systèmes d'endiguement potentiels, certains ouvrages « torrentiels » pourraient, « à la carte », être inclus dans le périmètre GEMAPI : ouvrages passifs EPCI/Communes. Ces éléments demeurent à finaliser, toutefois les choix des élus et les marges financières dicteront les orientations. Un scénario où le SMGA devient Maître d'Ouvrage délégué de certains dispositifs torrentiels (constitués d'ouvrages passifs) a été évoqué avec la CCPHG. Cette coopération est à formaliser sur ce volet torrentiel.

Lors du travail avec l'Etat, le problème de classement de certains ouvrages torrentiels et la difficulté à les rattacher à un système identifié par la réglementation (Système d'endiguement ? Aménagement Hydraulique ?) a été évoqué.

Des enjeux croisés existent : problématique des érosions de berges, embâcles, gestion du volet sédimentaire (facteur aggravant des inondations en montagne). Ces aspects devront être traités en lien étroit avec le volet GEMA. Dans l'état des lieux de l'étude, ces problématiques ont été recensées.

Une étude sédimentaire est en cours à l'échelle de la Garonne, portée par le SMEAG à l'échelle du SAGE.

2.5. Appel à projet « Restauration des zones humides »

Le SMGA, avec l'aide de l'association Nature en Occitanie (NEO), avait candidaté à l'appel à projets « restauration des zones humides » lancé par l'entente pour l'eau du bassin Adour-Garonne (composée de l'Etat, des Régions Nouvelles-Aquitaine et Occitanie et du Comité de bassin, avec l'appui de l'agence de l'eau Adour-Garonne). Cette candidature a été retenue.

Le secteur délimité pour cet appel à projet est un réseau de zones humides sur le bassin versant du Ger. Ces 9 sites feront l'objet de travaux de restauration de diverses natures qui s'étaleront sur 4 ans :

- Suppression de remblais en zone humide
- Gestion des espèces invasives (balsamine de l'Himalaya, Buddleia, etc.).
- Coupe sélective de ligneux (pour la réouverture de certains milieux)
- Résorber les dépôts sauvages
- Aménagement de franchissement de zones humides (notamment dans les secteurs d'exploitation forestière)
- Restauration par gyrobroyage
- Diminution de la divagation du bétail dans les zones humides
- Suppression de contraintes latérales (pour faciliter la connexion de la zone humide au cours d'eau)

Les principaux objectifs poursuivis sont :

- Mener une action pilote de restauration de zones humides par le SMGA et valoriser ce type de démarche ;
- Participer à l'amélioration du fonctionnement hydrologique du Ger ;
- Renforcer des services des zones humides en faveur d'une agriculture durable ;
- Améliorer la qualité de l'eau ;
- Améliorer les fonctions écologiques des zones humides ;
- Développer en synergie la valeur patrimoniale des milieux et les loisirs par l'éco-tourisme ;
- Amorcer la gestion des zones humides sur le long terme.

Le prévisionnel de l'année 2021 est détaillé dans la figure ci-dessous (figure 22).

| | 2021 | | | |
|--|---------------|--------------|--------------|--------------|
| | 1er trimestre | 2e trimestre | 3e trimestre | 4e trimestre |
| 0 - Accompagnement et appui conseil à la mise en œuvre de l'AAP | | | | |
| Accompagnement, appui conseil technique | | | | |
| Gestion de projet, coordination équipe | | | | |
| Animation de réunion : <i>COTECH thématiques (3/an), COPIL (1/an)</i> | | | | |
| 1 - Actions de restauration des zones humides | | | | |
| Action 1 : supprimer les remblais en zone humide | | | | |
| Action 2 : gérer les espèces invasives | | | | |
| Action 3 : coupe sélective de ligneux en zones humides | | | | |
| Action 4 : résorber les dépôts sauvages en zone humides | | | | |
| Action 5 : aménager les franchissements de zones humides | | | | |
| Action 6 : restaurer les prairies humides par gybroyage | | | | |
| Action 7 : diminuer la divagation du bétail dans les cours d'eau | | | | |
| Action 8 : suppression de contraintes latérales | | | | |
| Elaboration de dossiers réglementaires | | | | |
| 2 - Evaluation des actions à l'aide des indicateurs MHEO | | | | |
| P01 Protocole pédologie | | | | |
| P02 Protocole flore | | | | |
| P04 Protocole orthoptères | | | | |
| 3 - Animation et sensibilisation des acteurs | | | | |
| Journée de sensibilisation des agents forestiers | | | | |
| Journée de sensibilisation des acteurs agricoles | | | | |
| 4 - Valorisation des actions | | | | |
| Réalisation d'une plaquette de communication | | | | |
| Communication presse locale (FR3, Dépêche ...) | | | | |

| | |
|--|--------------|
| | Non réalisée |
| | Réalisée |

Figure 22 : *planning d'avancement.*

Le projet a pris du retard pour différentes raisons, ainsi l'association Nature En Occitanie n'a pas pu réaliser l'ensemble des missions prévues en 2021 (manque de disponibilité du personnel), mais aussi le SMGA avait sous-estimé le temps pour prendre contact avec les propriétaires riverains des parcelles. Tout d'abord le recensement des propriétaires des parcelles est très long (avec notamment des problèmes de bases de données dans les dossiers MAJIC). L'ensemble des parcelles sur les zones humides a été recensé, puis des courriers ont été envoyés en priorité sur les parcelles qui feraient l'objet des travaux. Ces courriers avaient pour objectif de présenter le projet aux propriétaires des parcelles, et de leur demander de faire parvenir leurs coordonnées (pour les contacter plus facilement), ainsi que les coordonnées des potentiels exploitants agricoles. Une cinquantaine de courriers ont été envoyés, plusieurs sont revenus et le taux de retour est d'1/4. L'objectif est d'organiser une visite sur chaque site avec les différents propriétaires et exploitants dans le but de faire bien adhérer les personnes au projet. Ainsi, il n'y aura pas de perte de temps par la suite, que ce soit au moment du passage aux travaux, mais aussi et surtout au moment de la mise en place du plan de gestion sur le plus long terme..

L'association NEO a réalisé les protocoles MHEO qui permettent d'apprécier l'état initial. Les rendus seront formalisés dans un rapport.

Le SMGA a suivi les différentes réunions d'informations proposées par l'Agence de l'Eau concernant les services rendus par les zones humides en fonction de leurs différentes fonctionnalités.

Un Comité de Pilotage est prévu dans le courant du premier semestre 2022.

L'ensemble des opérations qui n'ont pas pu se tenir sur l'année 2021 sont reportées en 2022. Le dossier aura un suivi plus régulier au sein du SMGA, étant donné que ce sera une des principales missions du/de la nouveau(elle) technicien(ne) de rivière.

2.6. Etude des inondations sur les communes de Valentine et Labarthe-Rivière

Avant le transfert de la compétence GEMAPI, la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges avait sous-traité une étude concernant les problématiques d'inondations récurrentes (plusieurs fois par an) sur un quartier de la commune de Valentine. Cette étude réalisée en deux temps s'intitule « Pré-étude hydraulique des inondations récurrentes sur la commune de Valentine ».

Cette première démarche a mis en avant que les problématiques d'inondations étaient multiples (sous-dimensionnement du pluvial, anomalies dans les pentes des fossés, imperméabilisation des sols, absence de végétation alluviale etc.). De cette étude est également ressortie la nécessité d'étendre le périmètre d'étude à l'amont sur la commune de Labarthe-Rivière pour mieux comprendre les phénomènes.

Il a été décidé de mener les compléments d'étude en régie. Ce projet a été confié à Alexis Morscheidt, apprenti au SMGA en licence professionnelle, qui réalisera les études complémentaires en deux temps :

- Un premier temps, dans le cadre du projet tutoré demandé par l'université, pour l'étude des phénomènes d'inondations récurrentes sur les communes de Labarthe-Rivière et Valentine et l'identification des problématiques.
- Puis un second temps, dans le cadre de son mémoire de fin d'étude, la proposition de solutions pour réduire ces problématiques, notamment via la restauration des ruisseaux.

Afin de pouvoir réaliser cette étude, il est nécessaire que le SMGA fasse l'acquisition de données :

- Levés topographiques : Montage d'un marché pour commander des levés topographiques sur les ruisseaux des bains et du Rieutord et des fossés connexes. Ce cahier des charges a permis également de réaliser des levés topographiques sur la commune de Galié (le CCTP est mis à disposition des partenaires à la demande).
- Conventions de passages : Prise de contact de l'ensemble des riverains avec l'aide des municipalités pour les accords de passages et pour récupérer les coordonnées des exploitants.
- Acquisition de données pluviométriques : Demande de d'acquisition de données auprès d'EDF pour récupérer les données pluviométriques de la station de Labarthe-Rivière.

Le projet est encadré par la chargée de mission rivière et le chargé de mission GEMAPI. Cet encadrement a pour objectif d'aider et d'aiguiller l'alternant sur les méthodes à mettre en œuvre, pour l'analyse des résultats, etc. Des points réguliers sont prévus avec le tuteur de l'université.

En parallèle du lancement de cette étude, des clapets anti-retours ont été mis en place sur la commune de Valentine, avec recalibrage de fossés, ce qui a permis d'éviter que le quartier des Mouillas soit inondé lors des épisodes pluvieux de décembre et de janvier.

2.7. Structuration de la gouvernance

L'organisation administrative de la GEMAPI s'appuie sur la Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) définie au niveau du bassin. C'est un outil local d'organisation de la mise en œuvre de la GEMAPI à l'échelle d'un ou plusieurs bassins versants. Elle est arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin.

Pour le périmètre de la Garonne Amont, les 4 EPCIs concernés ont fait le choix d'un transfert de compétence à un syndicat mixte fermé en 2019, le SMGA. Notons que le financement des contributions est actuellement collecté par le produit de la taxe GEMAPI.

Si cette organisation présente des avantages, un important travail sur la gouvernance a été mené pour contextualiser la compétence et décliner sa mise en œuvre. Des 1^{ères} lignes directrices ont été posées sur les volets GEMA et PI respectivement et ébauchées sur le volet zones humides par ailleurs (cf. éléments relatifs détaillés dans le présent rapport). L'étude globale et la capitalisation de la connaissance en cours permettront de mieux objectiver le diagnostic qui en sera issu. Les enjeux et orientations qui émergeront des phases de concertations permettront de guider le SMGA, ses élus et son équipe pour affiner la stratégie et adapter au besoin le mode de gouvernance : le triptyque diagnostic/ enjeux/ objectifs permettra d'asseoir l'action de la collectivité.

L'année 2021 a ainsi permis de différencier les missions exclusives, relevant de la GEMAPI, des missions volontaires (dont la mise en œuvre peut être portée par différents acteurs) et de commencer à préciser les périmètres de mise en œuvre de la compétence : géographiques et techniques.

La prise de compétence GEMAPI par les EPCIs, puis, suite au transfert, par le SMGA, n'exonère en rien les responsabilités des différents acteurs pouvant intervenir dans ces différents domaines au titre du droit existant, notamment :

- Les riverains en vertu de leur statut de propriétaire (article L.215-14 du Code de l'Environnement), et les associations syndicales de propriétaires
- Le Maire au titre de son pouvoir de police administrative générale (article L2122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales),
- Le Préfet en vertu de son pouvoir de police des cours d'eau non domaniaux (article L.215-7 du Code de l'Environnement),
- L'Etat, eu égard à l'article 4 de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, qui reste en charge de l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau fixés dans ce cadre.

Ainsi, en particulier, le SMGA ne peut être considéré comme de droit responsable de tous les cours d'eau présents sur son territoire. Il ne l'est pas d'avantage des zones humides, des plans d'eau qui restent placés, en dehors d'une procédure d'expropriation, sous l'autorité de leur propriétaire et/ou de leur exploitant. Le rôle de l'Etat demeure quant à la gestion du domaine public fluvial de la Garonne.

Le SMGA exerce la compétence GEMAPI sans préjudice des obligations des propriétaires et des exploitants des ouvrages hydrauliques (n'ayant pas de rôle de Prévention des Inondations) présents sur les cours d'eau.

La compétence GEMAPI n'a pas pour but de remplacer ce qui fonctionne déjà.

Les instances de fonctionnement du SMGA, échanges menés avec les EPCIs membres, partenaires et financeurs ont ainsi permis au SMGA, très jeune structure, de définir et faire valider une 1^{ère} stratégie pour ses interventions :

- Les projets portés seront, sur le principe, des projets conditionnés à l'obtention de subventions, afin de permettre une surface d'intervention maximale tout en étant en cohérence avec les objectifs des financeurs, eux même en accord avec les documents cadre de la gestion de l'eau et du risque inondation (SDAGE, PGRI, SAGE, notamment).

- L'établissement des plans d'actions cadres pluriannuels concertés qui découleront de ces études sont le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) et le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Ils nécessiteront un temps d'études et de validation, avant la mise en place des premières actions opérationnelles, à partir de fin 2022-2023 et sur une durée longue.
- Des programmes complémentaires pourront être mis en œuvre : Plan de Gestion des sédiments, plan de Gestion des Zones Humides, ... en propre ou sous la forme de partenariats territoriaux ou techniques.

Le principal chantier en cours consiste en la mise en place d'une gestion opérationnelle globale et efficace sur les volets gestion des milieux aquatiques (par exemple : replantation d'arbres en berges, coupe de plantes invasives, etc.) et prévention des inondations (enlèvement d'arbres tombés dans les cours d'eau, étude pour la gestion des digues). Sur un territoire varié et diversifié, il faudra intégrer les potentialités et les contraintes réglementaires.

La phase de mise en place de l'équipe et de définition des moyens de fonctionnement nécessaire s'est poursuivie tout au long de l'année 2021, le SMGA disposant initialement de moyens humains (1,4 personne en 2020) et financiers limités (3,96 € en ratio de contribution par habitant contre une moyenne nationale de plus de 8 € en 2019, plus de 16 € pour les territoires des Alpes).

Un rapport réalisé par le directeur, en partenariat avec le bureau, traduit ces orientations initiales sur la gouvernance.

A la suite, un important travail a été mené sur l'articulation entre la GEMAPI et le volet torrentiel (cf. partie « ouvrages de protection contre les inondations » partie 2.4.), le compte-rendu de cette réunion est annexé au présent rapport (annexe 20).

2 axes principaux pour agir :

- Veiller au bon fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides (qualité, diversité, résilience)
- Veiller à la prévention des inondations (connaissance et prise en compte du risque, réduction de l'exposition des populations, protection, ...).

Les moyens identifiés et mis en œuvre en 2021 :

- Obtenir le droit d'intervenir : sur ses ouvrages propres (aucun à ce jour mais des systèmes d'endiguements à classer), par Déclaration d'Intérêt Général, dans un cadre d'urgence ou en cas de carence des propriétaires (compliqué),
- Bénéficiaire d'aides et de subventions dans le cadre des programmes coordonnés, étayés techniquement et financièrement, ayant été construits dans un cadre concerté.

La compétence GEMAPI et sa traduction opérationnelle

- Plan Pluriannuel de Gestion (PPG)
 - Conseil, études, interventions d'urgence
 - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)
 - Appels à Projets
 - Gestion Patrimoniale : digues, ouvrages, zones humides, sur les volets GEMA et/ou PI
 - Gestion de la brigade verte : Atelier chantier d'insertion
-

L'arbitrage des interventions du SMGA au titre GEMAPI revient à ses élus

« La phase de structuration nécessitera néanmoins un délai pour pouvoir mettre en place l'intégralité de la gamme des actions possibles qui visent à terme un fonctionnement le plus autonome possible des cours d'eau, c'est-à-dire avec un minimum d'intervention humaine »

2.8. Construction de partenariat et suivi de projets des partenaires

- Prise de contact pour la définition future de partenariat sur le volet entretien des cours d'eau
 - Avec le Pays des Neste dans le cadre de la Charte Forestière
 - Avec la chambre de l'agriculture qui pour répondre à un déficit de litière cherche du bois pour produire de la litière. Cette filière pourrait être un moyen de valoriser le bois des embâcles. Cependant, les volumes de bois doivent être suffisant pour pouvoir mener ce type de partenariat.

- Partenariat avec des groupes de recherche
 - Rendez-vous avec le laboratoire de recherche GEODE concernant une étude sociologique sur les paysages, notamment avec les évolutions rapides liées à la prolifération des espèces exotiques envahissantes.
 - La CCPHG avait participé à plusieurs reprises au projet de recherche ANR Inondations sur la commune de Bagnères-de-Luchon. En 2021 les principaux résultats ont été présentés au SMGA. Ce projet de recherche multi partenarial (CEREMA, IRSTEA, IRIT, G-eau, SDIS, ENEDIS) avait pour objectif de développer un modèle conceptuel informatique pour intégrer plusieurs données et compétence pour aider à la décision d'action pour optimiser le retour à la normale suite à une crue : Sur le court terme Gestion de crise ; sur le long terme Aménagement pour réduire la vulnérabilité du territoire.
 - Suivi de la Thèse en cours relative à la « Dynamique et discontinuité hydro-morpho sédimentaire d'un continuum fluvial, le cas de la Garonne amont ».

- Différents points relatifs à la continuité écologique :
 - Restitution de l'étude sur le rétablissement de la continuité écologique sur Ger-Job par la Fédération de pêche. Visite de terrain des différents seuils et présentation de l'état d'avancement des différents projets associés.
 - Participation à deux réunions concernant la mise en place d'une passe à poissons sur le seuil de la prise d'eau de la Régie de Miramont-de-Comminges.
 - Participation à la visite du site de Caubous suite à l'effacement du seuil d'EDF.

- Point relatif aux documents cadres :
 - Réunion de travail SMGA, CLE Montagnarde, CCPHG concernant la mise en place d'une coopération transfrontalière avec le Val d'Aran (cf. compte-rendu : annexe 21).
 - Participation aux réunions de la CLE Garonne Montagnarde
 - Participation aux différentes réunions concernant la commission Territoriale sur le PAOT.
 - Lecture et rédaction des remarques du SMGA dans le cadre de la consultation pour la mise à jour du SDAGE et du PGRI (annexe 22). Le SMGA et le SYCOCERP ont partagé leur analyse, afin de faire un retour cohérent.
 - Participation aux différentes réunions dans le cadre du PTGA porté par le Conseil Départemental.

- Points relatifs aux documents cadre de l'aménagement du territoire :
 - Participation à l'atelier thématique paysage porté par le Communauté de communes Neste Barousse
 - Participation aux différentes réunions et ateliers organisés dans le cadre de l'étude de préfiguration du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées (COTECH, ateliers de concertation). Le SMGA a également été auditionné par le bureau d'études qui rencontrait dans le cadre de sa mission les différents acteurs du territoire. Cet entretien a permis d'évoquer la compétence du Syndicat et de partager les données et l'état de connaissance du territoire sur les différents volets en interaction avec le SMGA.
 - Participation à différentes réunions avec le SMEA31 concernant l'assainissement des communes (Soueich, Fos, etc.).

- Partenariat autour des sites Natura 2000 et des zones humides
 - Participation aux COTECH / COFIL des site Natura 2000 du territoire
 - Travail partenarial avec NEO, la 5C autour de la valorisation de la Zone humide dans le cadre de l'animation de la Maison de la Garonne.
 - Participation au projet pour la valorisation de la zone humide acquise par la commune de Labarthe-Rivière en partenariat avec le Conseil Départemental (dans le cadre du conservatoire des zones humides du 31) et l'AREMIP CATZH de ce secteur.

- Participation à diverses réunions d'informations : AG de l'association « Demain 2 berges » à laquelle adhère le SMGA, réunion d'information pour les techniciens de rivière organisée par la DDT 31, réunion d'information de la DDT 65 concernant la mise à jour de la charte d'entretien des cours d'eau, AG des Jardins du Comminges, visites d'ouvrages d'EDF (usine de Camon et le Plan d'Arem), réunion de présentation du conservatoire Départemental de zones humides dans le 31.

- Intervention du SMGA à Montauban (82), dans le cadre du partenariat avec le SMEAG et l'Etat, afin de présenter le retour d'expérience de la création du SMGA. L'objectif du SAGE est de permettre la structuration d'un Syndicat sur ce secteur.

2.9. Communication et formations

Communication

- Rapport d'activité 2020 : Rédaction du rapport d'activité de l'année 2020 et diffusion auprès des financeurs.
- Dans l'objectif de communiquer sur l'étude globale portée par le SMGA et surtout pour informer les riverains du passage du bureau d'études dans les parcelles privées pour les prospections de terrain, des actions de communications ont été mises en place par différents canaux :
 - Distribution de Flyer : rédaction et mise en page de Flyer (A4, plié en deux) d'information grand public (figure 23) ; Ces flyers ont été distribué dans l'ensemble des mairies, des communautés de communes, des offices de tourisme, etc. Plusieurs mairies ont diffusé le flyer dans leur bulletin municipal.



Figure 23 : Flyers d'informations sur l'étude globale en cours.

- Affichage d'affiches A3 : rédaction et mise en place d'affiches d'informations dans des secteurs de passage (au niveau de pont, d'abris bus, des panneaux d'affichage municipaux, à l'entrée des supermarché, entrée des boulangeries, etc.)
 - Articles dans la presse locale : parution de l'information plusieurs jours dans la Gazette et la Dépêche (1/2 page).
 - Parution de l'information sur le site internet du SMGA.
- Mise à jour du site internet : articles, diffusion des comptes-rendus des comités syndicaux, etc.
 - Participation à la manifestation les « Pyrénéennes » sur 4 jours.
Le Syndicat Mixte Garonne Amont avec le Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch, le Pays des Nestes, le Syndicat Rivières Salat-Volp, le Syndicat de gestion de la rivière Save, et la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises ont tenu un stand aux Pyrénéennes. Cette manifestation de grande envergure est un salon national de l'agriculture de Saint-Gaudens, avec un peu plus de 91 000 visiteurs. Cela a permis de faire connaître au grand public et au monde agricole le rôle des syndicats de rivière et de sensibiliser sur la protection, la gestion et la valorisation des milieux aquatiques et sur la prévention des inondations et du risque en montagne.
 - Participation à la préparation de l'animation sur les risques naturels auprès des scolaires.
Le C-PRIM animera en 2022 des journées auprès des scolaires autour des risques naturels. Le SMGA a été consulté lors de la préparation des animations et notamment pour la préparation de la journée de visite de terrain avec les scolaires.
 - Préparation du Week-end de l'eau qui se tiendra en mars 2022 à la maison de la Garonne à Miramont-de-Comminges. L'objectif de ce week-end est de proposer des conférences, des expositions, des promenades autour de la thématique de l'eau (petit cycle de l'eau, grand cycle de l'eau, zones humides, volet piscicole, etc.). Les animateurs de ce Weekend seront divers : SMEAG, EDF, SMEA, SMGA, MIGADO, NEO, etc.
 - Aide à la rédaction des supports de communication de l'exposition permanente de la maison de la Garonne à Miramont-de-Comminges (récupération des données sur les

inondations, laisses de crue, aide à la rédaction sur le volet gestion des milieux aquatiques et la compétence GEMAPI).

Formation

Animation d'une formation :

Le SMGA a été sollicité pour animer une partie de la formation sur le risque torrentiel pour le compte de l'AIFPT à Luchon. La présentation avait pour objectif de présenter la gestion du torrentiel au regard de la compétence GEMAPI.

Participation à des formations :

- Formation au nouveau CCAG (Cahier des Clauses Administratives Générales) applicable au 1^{er} avril 2021.
- Formation « Loutres » d'une journée. Cette formation a été proposée par l'AREMIP, pour apprendre à identifier la présence de loutres (figure 24). La formation a également permis d'apprendre à prendre en compte cette espèce lors de travaux en rivière et comment améliorer les aménagements pour cette espèce.



Figure 24 : Photographies d'une empreinte et d'une épreinte de loutre sur la Noue.

- Formations suivies par la responsable administrative :
 - Webinaire sur la mise en place obligatoire de la Déclaration Sociale Nominative
 - Formation d'intégration dans la fonction publique territoriale – Cadres B

2.10. Bilan des autres missions lié à la vie et au fonctionnement du Syndicat

En 2021, le rythme de fonctionnement institutionnel du SMGA a été régulièrement cadencé tout au long de l'année, avec 4 réunions du bureau et 4 sessions de comité syndical. Le début d'année a été plus naturellement dédié à la programmation budgétaire et technique et au bilan de l'année précédente. Les sessions au cours d'année 2021 ont été plus dédiées à l'avancement des projets du SMGA.

- 5/01/2021 bureau SMGA
- 2/02/2021 bureau SMGA Dialogue Objectif Budgétaire (DOB)
- 9/02/2021 comité syndical SMGA DOB
- 2/03/2021 comité syndical budget

- 19/04/2021 bureau SMGA
- 12/07/2021 comité syndical
- 10/11/2021 bureau SMGA
- 1/12/2021 comité syndical

La crise sanitaire mondiale, si elle a ralenti en 2020 la mise en place du SMGA, n'a surtout engendré que des modifications des modes de fonctionnement en 2021. Les actions liées à la prise en compte des impacts du COVID-19 sur la structure ont donné lieu à la mise en place de modes de fonctionnement encadrés par différentes notes de service, rappel des consignes, affichages et autorisations spécifiques professionnelles de déplacement.

Depuis le transfert de la compétence GEMAPI, le SMGA a œuvré pour améliorer l'efficacité du service tout en optimisant le coût de fonctionnement :

- Une mutualisation des postes administratifs et techniques
- Un renforcement du volet insertion et de l'encadrement de la brigade verte, reprise au 1er mai 2020, qui a porté ses fruits en 2020 et 2021 (Résultats positifs tant sur la réalisation des chantiers que les sorties en 2021 du chantier d'insertion) ;
- Un renforcement de l'effectif pour aider à la mise en place de la structure, au lancement de l'étude globale, aux réponses à 2 appels à projets et à la préparation de la candidature au PEP-PAPI ;
- Un accompagnement transversal de la brigade verte avec 2 prestataires : Les Jardins du Comminges (volet chantier) et Afidel (volet insertion).

A ce titre, le suivi administratif de la brigade verte a représenté un effort administratif important en 2021.

Plusieurs sessions d'entretien d'embauche ont été menées (1 session par trimestre). A noter : le SMGA a pour politique de convoquer chaque demandeur à un entretien. Nous avons fait appel à Pôle Emploi (via la plateforme de l'Inclusion), à la Mission Locale, à Afidel et aux Jardins du Comminges pour élargir nos recherches et faire connaître notre intention de recruter en CDDI.

La brigade verte, constituée à partir de l'équipe d'insertion issue de la CC Cagire Garonne Salat, intervient sur le territoire. Elle est composée d'agents en contrats d'insertion encadrés en appui par les « Jardins du Comminges » et « Afidel » par conventions.

Pour l'année 2021, l'effectif moyen a été de 4,8 ETP, soit de 6 à 7 agents.

La gestion administrative et financière du volet insertion mobilise essentiellement (sur les activités ressources humaines, paye, subvention et insertion) la responsable administrative et partiellement le directeur. Quelques rendez-vous ou réunions importantes en 2021 :

- 2/02/2021 : ASP – SMGA : organisation logistique paiements
- 30/03/2021 : CD31-SMGA : suivi CDDI
- 27/05/2021 : AFIDEL-SMGA : suivi CDDI en insertion
- 3/06/2021 : dialogue de gestion DIRECCT – SMGA
- 17/06/2021 CDG31-SMGA : prévention
- 12/10/2021 CD31 – SMGA : subvention / insertion / budget / politique
- 12/10/2021 : rdv Remy Martin (directeur AFIDEL & Jardins du Comminges) - SMGA
- 9/11/2021 : point CD31- SMGA pour CDDI

Le SMGA travaille avec le Centre de Gestion 31, dont dépend le SMGA en tant que collectivité territoriale pour son comité technique et comité hygiène et Sécurité.

Le 5 novembre 2021 le SMGA a sollicité le Comité Technique du CDG 31 par rapport à la mise en place d'un règlement intérieur afin d'obtenir une expertise sur le projet proposé, afin d'étoffer le protocole horaire en vigueur. Des suggestions et recommandations ont été communiquées par le CDG31 au SMGA en date du 27 janvier 2022. Provisoirement mis en place en version projet au 1er

janvier 2022, le Règlement Intérieur sera révisé ultérieurement pour intégrer les conseils du CDG31.

D'autre part, Madame Nathalie Ader, nommée Assistante de prévention par arrêté à compter du 1er juin 2021, doit suivre la formation préalable obligatoire des assistants de prévention dispensée par le CNFPT en 2022 (5 jours).

Cette formation permettra ensuite de mettre en œuvre le plan d'action du document unique et d'ébaucher un audit des risques qui permettront de réduire les risques pour les agents.

Un important travail a été poursuivi sur le volet RH, comptable et recherche de subventions pour le fonctionnement et l'investissement auprès des partenaires potentiels. Ainsi, en collaboration avec le Service « Insertion par l'emploi » de la DDETS - Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Haute-Garonne – le SMGA a élaboré le dossier unique d'instruction (DUI) 2021 qui nous permet de bénéficier d'un financement de l'Etat en tant que structure de l'insertion par l'activité économique. En parallèle, le SMGA a effectué 2 demandes de subvention de postes auprès du département de la Haute-Garonne pour l'année 2021 (financement insertion et CDDI en RSA), qui ont été accordées.

Un important travail est mené sur le volet budgétaire et comptable, préparation des dossiers de demandes de subventions ainsi que sur la veille réglementaire et juridique.

Les réponses et courriers aux riverains, appui administratif aux procédures de DIG et aux conventions à passer, représentent aussi une mobilisation importante.

En parallèle, le SMGA aide des riverains et des mairies à la rédaction des dossiers de Loi sur l'Eau

Sollicité pour de nombreuses demandes de stages et d'apprentissage, le SMGA a fait le choix de se limiter sur ce volet, compte tenu de sa faible capacité à dégager de la disponibilité pour encadrer. Ainsi un stagiaire en lycée professionnel est venu sur 2 sessions de 4 et 6 semaines. Par ailleurs, un alternant en licence professionnelle Milieux Aquatiques et Eaux Pluviales (CFPPA de Vienne) a été recruté pour un an, de septembre 2021 à septembre 2022, Alexis Morscheidt renforçant ainsi l'équipe du SMGA sur ses périodes professionnelles en entreprise.

Enfin, un poste de technicien rivière supplémentaire a été ouvert pour 2022, ainsi le SMGA a procédé aux opérations de recrutement (24/11/2021 - 3 entretiens d'embauche)

Ainsi, le volet support contribue étroitement au quotidien et s'avère essentiel au fonctionnement technique opérationnel du Syndicat Mixte Garonne Amont.

3. Bilans financiers de l'année 2021 – Extrait de la note de synthèse budgétaire de 2022 (annexe 23)

Après un budget 2020 qui avait été un budget d'exercice partiel, le budget 2021 a été le 1er budget d'exercice complet du SMGA, constituant une année de stabilisation sur le fonctionnement du service, la première phase de recrutement étant achevée. La figure 25 présente une synthèse du SMGA et de son budget pour l'année 2021.

On constate dès lors une relative stabilisation du budget de fonctionnement, sur le niveau évalué lors de la mise en place, hors virement à la section d'investissement et provisions pour l'avenir.

Le budget de fonctionnement a été réalisé à 44,71% en raison de moindres travaux sous-traités ou imprévus, d'un calendrier étalé de dépenses en fonctionnement de l'étude globale - prévue sur 2 ans qui mobilisera l'important virement à la section d'investissement en 2022 – et d'une créance

de 2020 en cours pour 38 800 €. Au global ces 3 items représentent près de 369 195,20 € soit 41,5 % non mobilisés.

En recettes, le budget de fonctionnement est réalisé à 62.60% notamment en raison de la bonne couverture en subventions du PPG Ger-Job et du financement de l'animation des postes.

En investissement, le budget 2021 est marqué par la mise en œuvre de nouveaux projets : étude globale pour la mise en place d'un PPG et d'un PEP-PAPI, appels à projet zones humides principalement, dont les dépenses sont étalées respectivement sur 2 et 4 exercices.

Ainsi s'il est réalisé à 53,72 % en dépenses, le volet investissement n'est couvert qu'à 13,73 % en recettes, en raison du décalage des soldes de subventions de l'étude globale, et du reste à charge non négligeable pour le SMGA.

| Budget GEMAPI | |
|--|--|
| Missions | <u>La compétence GEMAPI et sa traduction opérationnelle</u> <ul style="list-style-type: none"> • Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) • Conseil, études, interventions d'urgence • Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) • Appels à Projets • Gestion Patrimoniale : digues, ouvrages, zones humides, sur les volets GEMA et/ou PI • Gestion de la brigade verte : Atelier chantier d'insertion |
| Effectifs au 01/01/21 | 3 agents dont 3 permanents 3 ETP 6 agents en insertion (CDDI) 4.5 ETP Encadrement brigade verte par prestataires en complément |
| Effectifs au 17/01/22 | 5 agents dont 4 permanents (1 apprenti) 5 ETP 3 agents en insertion (CDDI) / cible 6.5 agents – 4.8 ETP 2.2 ETP Encadrement brigade verte par prestataires en complément |
| Budget prévisionnel Fonctionnement 2020 | 515 000 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2021 de 179 610,63 €</i> |
| Budget prévisionnel Investissement 2020 | 180 000 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2021 de 34 712,54 €</i> |
| Budget prévisionnel Fonctionnement 2021 | 889 560,63 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2022 de 162 638,78 €</i> |
| Budget prévisionnel Investissement 2021 | 576 429,54 € <i>Réalisé avec un Déficit à reporter sur 2022 de - 241 184,34 €</i> |
| Propositions Fonctionnement 2022 | 701 389,00 € |
| Propositions Investissement 2022 | 626 725,86€ |

Figure 25 : Présentation synthétique du SMGA et de son budget GEMAPI en 2021

4. Tables des illustrations

| | |
|--|-----------|
| <i>Figure 1: Cartographie du périmètre du SMGA et des EPCI membres</i> | <i>5</i> |
| <i>Figure 2 : Organigramme du SMGA au 31 décembre 2022</i> | <i>6</i> |
| <i>Figure 3 : Tableau récapitulatif du nombre de jour par poste et par mission</i> | <i>9</i> |
| <i>Figure 4 : tableau synthétique des principaux rendez-vous pour l'année 2021.</i> | <i>16</i> |
| <i>Figure 5 : Tableau des coûts des travaux en régie par grandes catégories.....</i> | <i>17</i> |
| <i>Figure 6 : Linéaire (en km) des différents types de travaux en 2021.....</i> | <i>17</i> |
| <i>Figure 7 : Carte des travaux réalisés en 2021 dans le cadre du PPG Ger-Job</i> | <i>18</i> |
| <i>Figure 8 : Carte des travaux réalisés en 2021 dans le cadre du PPG Ger-Job (feuille 1).....</i> | <i>19</i> |
| <i>Figure 9 : Carte des travaux réalisés en 2021 dans le cadre du PPG Ger-Job (feuille 2).....</i> | <i>20</i> |
| <i>Figure 10 : Carte des travaux réalisés en 2021 dans le cadre du PPG Ger-Job (feuille 3).....</i> | <i>21</i> |
| <i>Figure 11 : Planches photographiques des travaux de gestion des embâcles</i> | <i>22</i> |
| <i>Figure 12 : Photographies des travaux de dévégétalisation d'un atterrissement sur le Ger au Tucaou.....</i> | <i>23</i> |
| <i>Figure 13 : Photographies de gestion d'invasives renouée du Japon, au niveau d'une plantation sur le Ger à Soueich (lieu-dit les Naudes).....</i> | <i>24</i> |
| <i>Figure 14 : Photographies de la fascine et de la plantation sur le Job entre Encausse-Les-Thermes et Lespiteau.</i> | <i>25</i> |
| <i>Figure 15 : Planche photographiques des travaux de gestions des embâcles.</i> | <i>27</i> |
| <i>Figure 16 : Photographies de la gestion des invasives sur le Gouhouron à Siradan.</i> | <i>28</i> |
| <i>Figure 17 : Planche photographiques de la digue de Loures-Barousse.....</i> | <i>29</i> |
| <i>Figure 18 : Diagramme des grandes étapes de l'étude globale en cours.</i> | <i>31</i> |
| <i>Figure 19 : Organisation "humaine" du PEP-PAPI</i> | <i>33</i> |
| <i>Figure 20 : Schéma d'avancement de l'élaboration du PEP-PAPI.</i> | <i>36</i> |
| <i>Figure 21 : Schéma des dispositifs de protection torrentiel.</i> | <i>39</i> |
| <i>Figure 22 : planning d'avancement.</i> | <i>42</i> |
| <i>Figure 23 : Flyers d'informations sur l'étude globale en cours.</i> | <i>48</i> |
| <i>Figure 24 : Photographies d'une empreinte et d'une épreinte de loutre sur la Noue.</i> | <i>49</i> |
| <i>Figure 25 : Présentation synthétique du SMGA et de son budget GEMAPI en 2021</i> | <i>52</i> |

5. Tables des annexes :

Annexe 1 : liste des masses d'eau du SMGA.

Annexe 2 : Proposition technique pour la Gestion des eaux pluviales de l'Hôtel de la Digue à Loures-Barousse

Annexe 3 : Compte-rendu de la visite de terrain du 08/09/2021 avec la mairie de Loures-Barousse.

Annexe 4 : Compte-rendu de la réunion du 02/12/2021 avec la mairie de Galié.

Annexe 5 : Compte-rendu de la visite de terrain du 03/09/2021 avec la mairie d'Ardèche.

Annexe 6 : Guide d'entretien du cours d'eau du Longuariège.

Annexe 7 : Compte-rendu de la visite de terrain du 02/11/2021 avec la mairie de Savarthes et un riverain.

Annexe 8 : Modèle courrier de demande de rachat par les fonds Barnier d'une ferme situé en confluence Garonne – Ger.

Annexe 9 : Etude diachronique de la confluence Garonne – Ger.

Annexe 10 : Rapport de visite de la cavité d'un Quai à Saint-Martory

Annexe 11 : Compte-rendu de la visite de terrain 10/09/2021 préalable à des travaux en rivière à Ferrère.

Annexe 12 : Compte-rendu de la réunion du 27/08/2021 et de la visite de terrain du 08/09/2021 avec la mairie d'Arguenos.

Annexe 13 : Compte-rendu de la réunion du 21/05/2021 création de l'assainissement de la commune de Soueich.

Annexe 14 : Compte-rendu de la réunion du 12/12/2021 concernant l'aménagement du Médassolès à Oô.

Annexe 15 : Compte-rendu de la réunion du 03/09/2021 avec la mairie de Saint-Paul-d'Oueil.

Annexe 16 : Modèle de données pour la phase d'acquisition de terrain.

Annexe 17 : Courrier de l'Etat relatif à la gestion des ouvrages de restauration des terrains de montagne et compétence GEMAPI.

Annexe 18 : Note de la MAA / DGPE / SDFE / SDFCB « Présentation des ouvrages de protection contre les risques torrentiels pouvant être mis en œuvre dans le cadre de la restauration des terrains en montagne (RTM).

Annexe 19 : Note MTE / DGPR / SRNH / SDCAP / MAA / DGPE / SDFE / SDFCB « Gestion des ouvrages de restauration des terrains en montagne et compétence GEMAPI ».

Annexe 20 : Compte rendu de la réunion du 05/10/2021, relative au volet torrentiel par rapport à la GEMAPI, notamment l'articulation « CCPHG-SMGA / STEPRIM – PAPI – torrentiel ».

Annexe 21 : Compte-rendu de la réunion du SAGE Garonne du 18/05/2021 relative au volet transfrontalier.

Annexe 22 : Courrier du SMGA au Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne relatif à la « Consultation sur les projets de SDAGE-PDM et PGRI du bassin Adour-Garonne ».

Annexe 23 : Note de Synthèse budgétaire SMGA – Compte administratif 2021 et budget primitif 2022.